

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice



**RAPPORT ECONOMIQUE,
SOCIAL ET FINANCIER**

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Préparé

Sous la direction du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Présenté par :

Mme Nicole Jeanine Lydie ROBOTY, épouse MBOU
Ministre de l'Economie et de la Relance

Mme Edith EKIRI MOUNOMBI, épouse OYOUOMI,
Ministre du Budget et des Comptes Publics

Table des matières

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2023	4
I - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	5
I.1. La conjoncture dans les principaux pays avancés	5
I.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement	6
I.3. La conjoncture dans les pays de la CEMAC	6
I.4. L'évolution des cours des produits de base	7
II - CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	9
II.1 Les principaux secteurs d'exportation	9
II.1.1. Le secteur pétrolier.....	9
II.1.2. Le secteur des mines.....	9
II.1.3. Les industries du bois.....	9
II.2. Les autres secteurs.....	9
II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche	9
II.2.2. Les agro-industries	9
II.2.3. Les autres industries	9
II.2.4. Le bâtiment et travaux publics.....	10
II.2.5. L'eau et l'électricité.....	10
II.2.6. Le commerce	10
II.2.7 Les services.....	10
II.2.8 Le transport et auxiliaires.....	10
II.3. Le produit intérieur brut en 2022.....	10
II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre).....	11
II.3.2. Le PIB par la demande (emploi).....	12
II.4. L'emploi, les salaires et les prix	12
II.4.1. L'emploi	12
II.4.2. Les salaires.....	13
II.4.3. Les prix.....	13
II.5. La balance des paiements.....	13
II.6. La situation de l'exécution des finances publiques	14
II.6.1 Exécution des opérations budgétaires.....	14
II.6.2 Exécution des opérations de trésorerie et de financement.....	19
II.8.1. Soldes budgétaires et de trésorerie	21
DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT.....	22
I - PERSPECTIVES ECONOMIQUES	23
I.1. Les principales hypothèses	23
I.2. Les résultats de la projection : l'équilibre des biens et services	24
I.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire en 2023-2025	25
I.3.1. Critères de surveillance multilatérale.....	25
I.3.2. Indicateurs de surveillance multilatérale.....	26
I.4. L'emploi, les salaires et les prix	26
I.4.1. L'emploi	26

I.4.2. Les salaires	26
I.4.3. Les prix	26
I.5. La balance de paiement.....	27
I.6. La monnaie et le crédit.....	27
I.6.1. La masse monétaire (M2)	28
I.6.2. Les contreparties de la masse monétaire	28
I.6.3. La politique monétaire	29
II- POLITIQUES BUDGETAIRE ET SECTORIELLE DU GOUVERNEMENT	30
II.1. Une politique budgétaire portant sur le recouvrement des recettes et l'exécution des dépenses	30
I.1.1. Politique de mobilisation des recettes	30
I.1.2. Politique d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.....	32
II.2. Une politique sectorielle orientée vers le social, le secteur productif et les infrastructures	34
II.2.1 Agriculture, élevage et pêche	34
II.2.2 Forêt-bois et environnement.....	35
II.2.3 Santé et secteur social.....	36
II.8 Dépenses Gabon-Egalité	40
TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER	43
I- OPERATIONS BUDGETAIRES	44
I.1. Les recettes budgétaires	48
I.1.1 Les recettes pétrolières	48
I.1.2 Les recettes hors pétrole	49
I.2. Les dépenses budgétaires	49
I.2.1. Les dépenses du budget général	49
• Les charges financières de la dette	50
I.2.2 Les comptes spéciaux (CS).....	54
I.3.2. Le compte de commerce	55
II. OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT	56
II.1. Les ressources de trésorerie et de financement	56
II.2. Les charges de trésorerie et de financement.....	56

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2023

I - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2023, l'environnement économique mondial se caractériserait par un ralentissement de l'activité. Celle-ci serait influencée par une décélération dans l'ensemble des pays avancés, mais atténuée par la croissance haussière des pays en voie de développement. Par ailleurs, les conflits politiques, notamment le prolongement de la guerre en Ukraine et le spectre d'un reconfinement lié à la remontée des contaminations au Covid-19, obscurcirait les perspectives économiques.

L'expansion resterait assujettie à la fluctuation des prix des matières premières, au repli du volume des marchandises échangées (3,2% en 2023 contre 4,1% en 2022) et aux déséquilibres financiers entre les différentes zones économiques.

Le marché du travail, corrélé au niveau de l'activité, n'observerait pas de grands bouleversements. Le nombre des demandeurs d'emploi au niveau de la planète demeurerait encore à des seuils importants. Parallèlement, les déficits budgétaires des pays riches continueraient de croître.

Dans ce contexte, l'expansion du PIB serait estimée à 2,7% en 2023 contre 3,2% l'année précédente.

I.1. La conjoncture dans les principaux pays avancés

Pour les pays avancés, la croissance annuelle se situerait à 1,1% contre 2,4% en 2022. Les perspectives dans les principaux pays seraient moroses, en raison de la hausse de l'inflation, de la baisse des échanges commerciaux et d'une résurgence attendue de la pandémie.

Aux Etats-Unis, la croissance s'établirait en baisse à 1,0% contre 1,6% en 2022. Ce repli des performances découlerait d'une politique monétaire moins accommodante et des effets de la persistance de l'inflation.

Fortement exposée aux effets externes, en raison de sa forte dépendance aux exportations, l'activité économique de l'archipel nippon ralentirait à 1,6% en 2023 contre 1,7% l'année précédente. En outre, le pays devrait faire face à l'alourdissement de son déficit budgétaire et au manque de main-d'œuvre, en liaison avec le vieillissement de sa population.

Dans la zone euro, le PIB ralentirait fortement à 0,5% en 2023 contre 3,1% en 2022, en raison de la flambée des prix de l'énergie et des biens alimentaires, notamment en raison de l'impact de la guerre en Ukraine.

En Allemagne, l'enlisement du conflit Russo-Ukrainien pousserait le gouvernement à accroître certaines dépenses pour soulager les ménages et les entreprises, en raison de la flambée des coûts de l'énergie et des problèmes d'approvisionnement. Dans ce contexte, l'économie allemande afficherait un taux négatif de 0,3% en 2023 contre une croissance positive de 1,5% un an auparavant. Parallèlement en France, l'expansion se tasserait, en lien avec l'effritement

de la consommation des ménages dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat. Ainsi, le PIB progresserait à 0,7% contre 2,5% l'année précédente.

Le conflit russo-ukrainien impacterait également la croissance italienne en raison de facteurs tels que la hausse des prix de l'énergie et les problèmes de chaîne d'approvisionnement. En effet, l'économie italienne serait en récession avec un taux de croissance du PIB de -0,2% contre une consolidation à +3,2% en 2022. Concomitamment, celui de l'Espagne décélérerait de 1,2% contre 4,3% un an plus tôt.

Au Royaume-Uni, la croissance de l'économie s'établirait à 0,3% en 2023 contre 3,6% en 2022, en raison de la flambée des prix des biens de consommation.

I.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement

En 2023, les pays émergents et en développement maintiendraient leur croissance à 3,7%, malgré les évolutions diverses observées au sein de cet ensemble.

Les pays en transition d'Europe de l'Est enregistreraient une croissance du PIB qui se situerait à 0,6% en 2023 contre 0,0% un an plus tôt. Toutefois, l'enlisement du conflit avec l'Ukraine et les sanctions émises par l'ensemble des pays avancés impacteraient sur la croissance de la Russie. Ainsi, le PIB russe reculerait encore à -2,3% contre -3,4% en 2022.

La croissance des pays émergents d'Asie serait en hausse de 4,9% contre 4,4% en 2022, sous l'impulsion des économies chinoise et indienne. En effet, le PIB de la Chine, tiré par la concrétisation de nombreux projets dans le domaine des infrastructures et divers investissements en cours dans le cadre du programme des Routes de la Soie, croîtrait de 4,4% (après 3,2% en 2022). En revanche, celui de l'Inde ralentirait à 6,1% après 7,4% en 2022.

En liaison avec la contraction des échanges mondiaux, l'activité économique au sein des pays de l'Amérique latine baisserait à 1,7% en 2023 contre 3,5% un an plus tôt. Cette tendance résulterait des moindres performances des principales économies de la zone, notamment celles du Mexique à 1,2% contre 2,1% en 2022 et du Brésil à 1,0% contre 2,8% en 2022.

Le maintien des cours de l'or noir permettrait aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord d'engranger d'importantes recettes pétrolières. Dans ce contexte, la croissance économique se situerait à 3,6% en 2023.

L'Afrique subsaharienne atteindrait une croissance de 3,7% contre 3,6% en 2022. Au sein de cet ensemble, la croissance du PIB du Nigéria et de l'Afrique du Sud s'estimerait à 3,0% et 1,1%, respectivement.

I.3. La conjoncture dans les pays de la CEMAC

La dynamique haussière de l'activité économique de la CEMAC devrait se maintenir, avec une progression du PIB réel de 3,3 % en 2023, de 3,0 % en 2024 et de 3,3 % en 2025, après 3,5 % en 2022, tirée principalement par le secteur non pétrolier.

En particulier, les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'agro-industrie se relanceraient grâce aux différents programmes d'impulsion des stratégies de diversification du tissu économique, ainsi que l'industrie extractive (manganèse, or, diamant, bauxite, zinc, etc.) et du bois.

Dans un contexte économique international caractérisé par les effets récessifs de la crise russo-ukrainienne (fortes pressions inflationnistes du fait du renchérissement des prix des produits alimentaires et de l'énergie, perturbations successives des chaînes logistiques et financières du fait des sanctions, etc.), les principaux résultats suivants sont attendus pour la CEMAC :

- un creusement du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, qui fluctuerait en moyenne autour de -1,2 % du PIB sur la période 2023-2025, après un excédent de 1,2 % du PIB en 2022 ;
- une dégradation progressive du solde extérieur courant, dons inclus, qui baisserait de 2,2 % du PIB en 2023 à 1,2 % du PIB en 2024 puis à -0,1 % du PIB en 2025, contre 3,9 % du PIB en 2022, en relation essentiellement avec la détérioration anticipée des termes de l'échange sur la période.

I.4. L'évolution des cours des produits de base

En 2023, les prix des matières premières se retourneraient pour se replier de 10,7%. Cela s'expliquerait par l'atonie de l'activité commerciale induite par la guerre en Ukraine, notamment la perturbation des échanges via la Mer Noire. Ainsi, les prix des produits énergétiques chuteraient de 12,9%. Dans le même temps, les fondamentaux des marchés s'orienteraient vers un ajustement baissier de 7,6% (en moyenne annuelle) des cours des matières premières agricoles.

Le pétrole

Sur la période, l'OPEP anticipe une augmentation de la demande mondiale de pétrole de 2,7 millions de barils par jour (mb/j) pour atteindre une moyenne de 103 mb/j. Néanmoins, le marché de l'or noir pourrait être négativement impacté par l'évolution géopolitique en Europe de l'Est et le resserrement financier mondial dans un contexte de hausse de l'inflation.

Dans ce contexte, les cours fléchiraient fortement en 2023. En moyenne, ils baisseraient de 16,4% pour s'établir à 83,53 dollars contre 99,9 dollars projetés en 2022.

Les oléagineux

Le département américain de l'agriculture (USDA) anticipe une hausse de 10% de la production mondiale d'oléagineux pour la campagne 2022/2023, soit 525,73 Mt contre 477,93 Mt pour l'actuelle campagne (2021/2022).

S'agissant de l'huile de palme, les prix pâtiraient de la désorganisation du commerce dans la Mer Noire du fait du conflit russo-ukrainien, de la résurgence de la pandémie de Covid-19 en

Chine mais également du ralentissement de la croissance mondiale. En conséquence, le prix de l'huile de palme se situerait en moyenne à 871,43 dollars la tonne, en baisse de 25%.

Le caoutchouc

Les prix du caoutchouc naturel reculeraient de 8% à 80,05 cents le kilogramme en 2023. L'incertitude continue d'entourer l'industrie automobile (en Chine et au Japon, notamment) et serait à l'origine de la mauvaise orientation de la demande, entraînant de fait la baisse des cours.

Le café

L'Agence Américaine de l'Agriculture (USDA) table sur une production mondiale de café en augmentation d'environ 4,5% pour la campagne 2022/2023. Pour l'USDA, le Brésil, premier producteur mondial, enregistrerait une production de 41,5 millions de sacs d'Arabica et 22,8 millions de sacs de Robusta. Dans ce contexte, le marché enregistrerait une détente des prix en 2023. Ainsi, les cours de l'Arabica et du Robusta seraient projetés respectivement à 225,75 (-11%) cents la livre et 97,01 (-5%) cents la livre.

Le cacao

Selon l'Organisation internationale du cacao (Icoco), pour le compte de la campagne 2022/2023, le marché serait suffisamment approvisionné et les perturbations liées à la pandémie s'atténueraient progressivement. En conséquence, le prix du cacao baisserait de 2% à 2 243,12 dollars la tonne.

Le sucre

La production mondiale de sucre en 2022/23 (octobre/septembre) augmenterait de 5 Mt (+2,7%) pour atteindre 189,1 Mt par rapport aux 184,2 Mt de cette saison (2021/22), tandis que la consommation apparente n'augmenterait que d'environ 2,6 Mt (1,4%) d'une année sur l'autre pour atteindre 186,8 Mt en raison d'un ralentissement attendu de l'activité économique mondiale. En conséquence, les cours mondiaux du sucre s'établiraient à 18,49 cents la livre, en retrait de 2,8%.

L'or

En 2023, le marché de l'or serait une nouvelle fois influencé par la consolidation du dollar américain et de la politique monétaire de la Banque Centrale américaine (FED) qui se traduirait par le relèvement des taux d'intérêt. L'or devrait être impacté par l'inflation. Dans ce contexte, le prix de l'or se situerait à 1 759,7 dollars américains contre 1 795,9 dollars en 2022, en baisse de 2%.

II - CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

II.1 Les principaux secteurs d'exportation

II.1.1. Le secteur pétrolier

La production nationale de pétrole se situerait à 80,22 millions de barils (10,99 millions de tonnes métriques) en 2023, en hausse de 3,1% par rapport à 2022. Cette amélioration de la production se justifierait par la poursuite des activités de forage et de reconditionnement de puits et ce, malgré le déclin naturel du rendement des puits matures. Dans le même temps, le prix moyen du panier de brut gabonais s'établirait autour de 75 dollars le baril.

II.1.2. Le secteur des mines

En 2023, l'activité d'extraction de minerai et d'aggloméré de manganèse devrait consolider les performances enregistrées ces dernières années. Ainsi, la production de manganèse atteindrait 10 896,5 millions de tonnes, en augmentation de près de 9,5% par rapport aux projections de 2022. Parallèlement, les exportations suivraient la même tendance pour se situer à 10,025 millions de tonnes.

II.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois seraient en hausse en 2023. En effet, la production des bois débités progresserait de 7,4% à environ 1695,3 millions de m³, toujours en lien avec le renforcement continu du tissu industriel, l'amélioration de l'approvisionnement des usines en matières premières (grumes), et la montée en puissance des usines installées dans les zones économiques de Nkok et Ikolo. Les ventes resteraient tirées par le rebond attendu de l'économie chinoise.

II.2. Les autres secteurs

II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur de l'agriculture enregistrerait de nouvelles performances positives en 2023, notamment dans les productions de rente. Ainsi, la production de l'huile de palme brute s'établirait à 152 625 tonnes, grâce à l'amélioration du rendement des plantations d'Olam Palm. De même, la normalisation de l'activité de SIAT Gabon permettrait de porter la production nationale de caoutchouc à 9 855 tonnes.

II.2.2. Les agro-industries

Les performances de la branche de l'agro-industrie seraient bien orientées en 2023. En effet, portée par l'huile de palme brute, le caoutchouc usiné et les boissons gazeuses et alcoolisées, sa production augmenterait de 3,5%.

II.2.3. Les autres industries

En 2023, la branche des autres industries de transformation se caractériserait par une consolidation de ses performances (+3,2%), sous l'impulsion des segments matériaux de construction, fonderie et

chimie. Ce relèvement serait corrélé à la fermeté des commandes des principaux clients (génie civil, logements, bois, etc.), mais également de la demande extérieure (Chine, notamment pour la fonderie des métaux ferreux et non ferreux). Par ailleurs, l'industrie minière, notamment la production d'alliages de silico et de dioxyde de manganèse, se renforcerait de 6,2% grâce à la maîtrise de l'outil de production et à l'amélioration des approvisionnements en matières premières.

II.2.4. Le bâtiment et travaux publics

L'activité dans le secteur BTP progresserait de 5,5% en 2023, en raison de la poursuite des travaux de construction de la Transgabonaise, de la réhabilitation de la voie ferrée et de l'achèvement de certains chantiers, notamment les voiries urbaines dans le Grand Libreville, Port-Gentil et Franceville. De même, la production serait soutenue par les travaux d'aménagement de nouveaux barrages hydroélectriques et d'adduction d'eau.

II.2.5. L'eau et l'électricité

La branche Energie et Eau enregistrerait une embellie de sa production en 2023. Elle serait liée à l'augmentation de sa production en électricité de 2,4% à 3 439 Gwh, suite au renforcement de l'outil de production sur l'étendue du territoire national. De même, la production en eau potable suivrait la même tendance avec un accroissement de 3% à 130,4 millions m³, soutenue par la mise en service des nouvelles stations de traitement d'eau dans la zone de l'ancienne carrière de CIM Gabon dénommée CIM Gabon 2.

II.2.6. Le commerce

En 2023, le secteur commerce se consoliderait de 2,2%. Ce regain de l'activité résulterait de l'augmentation de la demande, en lien avec le rebond de la croissance économique.

II.2.7 Les services

La branche des autres services améliorerait ses performances en 2023, en raison du renforcement des investissements dans l'immobilier, ainsi que le redémarrage progressif des activités des structures hôtelières et touristiques avec la levée des mesures gouvernementales de lutte contre le Covid-19. Ainsi, l'activité des services progresserait de 2,2%.

II.2.8 Le transport et auxiliaires

Le secteur des transports et auxiliaires de transport enregistrerait une nouvelle consolidation de son volume d'activités en 2023 (+4,5%), en lien avec les bonnes performances des secteurs des mines et du bois. À cet effet, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, rades et beaches avoisinerait les 25 millions de tonnes.

II.3. Le produit intérieur brut en 2022

En 2022, l'activité nationale devrait enregistrer une accélération de son rythme de croissance par rapport à 2021. Toutefois, elle évoluerait dans un environnement international défavorable marqué par un ralentissement de l'économie mondiale fragilisée par la persistance de la pandémie dans de nombreuses grandes économies, les effets négatifs de la guerre en Ukraine sur les chaînes d'approvisionnement et la situation inflationniste préoccupante.

Sur le plan interne, l'activité bénéficierait des effets attendus des différents projets prioritaires structurants inscrits dans le PAT, notamment dans le domaine agricole, halieutique, sylvicole, pharmaceutique, minier et des infrastructures de transport. La mise en œuvre des réformes structurelles (portant notamment sur l'optimisation des recettes, l'efficacité de la dépense, et la transition vers l'économie verte) inscrites dans le nouveau programme avec le FMI serait également d'un apport important dans le cadre de la relance de l'économie.

Ainsi, l'économie nationale enregistrerait une croissance de +2,9% en 2022 (contre +1,5% en 2021), soit une progression de 1,4 point de pourcentage. Cette performance résulterait de la hausse d'activité du secteur pétrole (+6,1%) et hors-pétrole (+2,5%) d'une part, et de la dynamique de la demande interne et extérieure d'autre part.

Toutefois, cette projection pourrait être affectée par les contrecoups éventuels consécutifs à la poursuite du conflit russo-ukrainien.

Tableau n°1 : Évolution du taux de croissance du PIB

PIB (en %)	2019	2020	2021	2022
PIB TOTAL	3,9	-1,8	1,5	2,9
Pétrole	13,0	-1,2	-6,7	6,1
Hors Pétrole	2,9	-1,9	2,5	2,5

Source : DGEFP.

II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

En 2022, la croissance serait à la fois tirée par les secteurs primaire (+6,0%), secondaire (+4,2%) et tertiaire (+2,2%).

Dans le **secteur primaire**, toutes les branches soutiendraient l'activité. La consolidation de l'activité dans l'agriculture (+7,3%) proviendrait de la hausse de la production de l'huile de palme à 107872 tonnes en 2022 et du caoutchouc (+20,8%). La reprise de l'activité pétrolière (+6,1%) en 2022 est à mettre en lien avec la levée des quotas de production de l'Accord de l'OPEP+ ainsi que l'optimisation des champs matures. En outre, les acquis du manganèse devraient se consolider de +4,5% sous l'effet de l'exploitation des nouveaux gisements. Enfin, la bonne tenue de la branche exploitation forestière (+5,9%) proviendrait de l'exploitation des nouvelles surfaces forestières et une hausse de la demande des industries locales.

Le raffermissement des activités du **secteur secondaire** proviendrait des résultats dans l'ensemble des branches, les plus dynamiques étant les BTP (+7,2%), l'industrie du bois (+9,5%), l'industrie minière (+16,7%) et les autres industries (+3,9%).

La progression des BTP proviendrait de la poursuite de l'exécution des grands travaux d'infrastructure routière et de transport tels que les réseaux routiers, l'amélioration des voiries urbaines, les chantiers dans le domaine de l'énergie et l'eau.

De même, la consolidation de l'activité de l'industrie minière (+16,7%) résulterait de la hausse de la production de silico manganèse et la mise en production de l'oxyde de manganèse.

La hausse des industries du bois serait liée à l'augmentation de la demande locale et internationale et de la mise en production de nouvelles unités situées dans les Zones d'Investissement Spéciales

(Ikolo à Lambaréné et Mpassa-Lebombi à Franceville et Moanda). Par ailleurs, la croissance dans les Autres Industries (+3,9%) résulterait de la montée en puissance de l'activité dans la ZERP de Nkok notamment avec l'industrie biopharmaceutique et la mise en exploitation de nouvelles usines.

La progression du **secteur tertiaire** serait tirée notamment par les branches Transports et Communications (+3,4%) qui bénéficieraient du dynamisme du transport ferroviaire et maritime à la faveur de la bonne tenue des branches des mines et de l'industrie du bois. La croissance de l'activité des services (+2,0%) s'expliquerait par la hausse des services aux entreprises et le retour à la normale de la branche restauration collective et hôtellerie. En outre, la branche commerce après le repli observé en 2021, enregistrerait une amélioration de son activité de +2,4% en lien avec la hausse de la commande publique et privée.

II.3.2. Le PIB par la demande (emploi)

Du point de **vue de la demande**, l'activité serait soutenue par la hausse conjointe de la demande intérieure (+4,3%) et extérieure (+8,0%).

La progression de la **demande intérieure** serait liée essentiellement à la poursuite de la relance de l'investissement privé (+9,6%), en lien avec l'évolution des investissements dans les secteurs pétrole et hors pétrole (mines et transport). Toutefois, la consommation, notamment la partie privée, serait freinée par la hausse projetée de l'inflation (+3,5%) en particulier sur les produits alimentaires qui reposent fortement sur les produits de base dont les prix ont les plus augmenté d'une part, et le maintien des niveaux de salaires en dépit des mesures de soutien d'autre part, conduisant ainsi à une érosion du pouvoir d'achat des ménages.

La hausse de la **demande extérieure** proviendrait de l'augmentation conjointe des importations de biens (+6,2%) et des exportations de biens (+7,4%). La progression des exportations s'expliquerait par la bonne tenue des ventes de pétrole (+5,9%), des produits issus de l'agriculture de rente (+13,6%), du manganèse brut (+1,3%) et du bois transformés (+9,5%). En outre, le relèvement des commandes serait tributaire des achats des biens de consommation (+3,8%), d'équipement (+8,3%) et des biens intermédiaires (+6,0%), dans un contexte marqué par l'accélération de la mise en œuvre des grands projets énoncés dans le cadre du PAT.

II.4. L'emploi, les salaires et les prix

II.4.1. L'emploi

Le secteur public devrait connaître une légère augmentation de ses effectifs (+0,8%). Cette situation résulterait de la poursuite de la régularisation des situations administratives de près de 2 962 agents.

Quant au secteur privé, l'emploi progresserait en raison de la création d'emplois envisagée entre autres dans les BTPs (la Transgabonaise, voiries urbaines), l'industrie du bois (ZIS d'Ikolo et la ZIS de MPASSA-LEBOMBI), les mines.

II.4.2. Les salaires

En 2022, la masse salariale du secteur public serait stable sous l'effet de la mesure de maîtrise des effectifs et des dépenses en personnel. Cependant, la poursuite du plan progressif de régularisation des situations administratives et quelques recrutements au sein des secteurs sociaux, pourraient légèrement accroître la solde permanente.

Quant au secteur privé, la hausse prévisionnelle de la masse salariale serait soutenue par les recrutements portés par la relance des activités dans de nombreux secteurs.

II.4.3. Les prix

Le taux d'inflation moyen, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) des Ménages, devrait se situer à 3,5% en 2022, en hausse de 2,4 points par rapport à 2021. Cette augmentation serait tributaire de la hausse des produits alimentaires et de l'énergie, des contraintes pesant sur l'offre de certains produits et la répercussion des tensions d'approvisionnement sur les coûts de fret maritime.

Dans ces conditions, le seuil communautaire de 3,0% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale ne serait pas respecté.

II.5. La balance des paiements

En 2022, la balance des paiements du Gabon évoluerait dans un contexte national marqué par une accélération de l'activité économique, tirée par la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT).

En 2022, le solde global de la balance des paiements qui était déficitaire de 245,7 milliards de FCFA en 2021 passerait à un excédent de 84,3 milliards de FCFA, en raison de l'amélioration de l'excédent du compte courant et de l'atténuation du déficit du compte financier.

La balance du compte des transactions courantes demeurerait excédentaire à 510,7 milliards de FCFA (3,7% du PIB), mais en baisse de 6,2% par rapport à 2021. Cette tendance serait liée au renforcement du déficit des services et des revenus. On note l'apparition d'un excédent de la balance des transferts, structurellement déficitaire.

La balance commerciale, structurellement excédentaire, connaîtrait un accroissement de 38,1% en 2022 compte tenu de la vigueur des exportations (+48,5%) notamment pétrole (+69,8%), manganèse (25,8%) et bois (4,9%) et huile de palme (+42,1%), soutenue par une hausse projetée des prix de ces matières premières.

Du côté des importations, la hausse constatée (+58,2%) est due à la progression des achats du secteur pétrolier (+901,6 milliards de FCFA), minier (+870,8 milliards de FCFA), du bois (+499,6 milliards de FCFA) et des biens de consommation finale (+7682,3 milliards de FCFA).

L'excédent projeté de la balance des transferts résulterait de l'accroissement des transferts sur dons pour la riposte contre la pandémie de la Covid-19.

Le déficit du compte de capital en 2022 s'amoinerait de 26,6% à -426,3 milliards de FCFA. Cette tendance serait tributaire notamment au niveau du compte financier de la hausse des entrées de capitaux au titre des Investissements Directs Étrangers (IDE) dont le montant a plus que décuplé pour se situer à 400,0 milliards de FCFA en 2022, en lien avec le besoin de financement des projets dans les secteurs public et privé.

Tableau n°2 : Evolution de la balance globale des paiements

En milliards de FCFA	2020*	2021*	2022**	Var 22/21
1- Transactions courantes	-126,9	544,2	510,6	-6,2%
- Balance commerciale	980,5	1900,6	2624,5	38,1%
- Balance des services	-733,8	-919,8	-1228,3	-33,5%
- Balance des revenus	-370,5	-401,0	-890,3	-122,0%
- Balance des transferts	-3,1	-35,6	4,8	+113,6%
2- Balance des capitaux	169,4	-580,9	-426,3	-26,6%
- Investissements directs	61,8	72,2	400,0	454,3%
- Investissements de portefeuille	237,1	-372,7	-270,6	+27,4%
- Autres investissements	-129,4	-280,4	-555,8	-98,2%
Opérations à plus d'un an (MLT)	111,3	-82,1	37,6	+145,8%
Opérations à moins d'un an (CT)	-240,7	-198,3	-593,4	-199,3%
3- Erreurs et Omissions	-256,6	-209,0		
BALANCE GLOBALE	-214,1	-245,7	84,3	+134,3%

Sources : BEAC, * Estimations, **Projections.

II.6. La situation de l'exécution des finances publiques

II.6.1 Exécution des opérations budgétaires

A fin juin 2022, l'exécution du budget de l'Etat indique un solde d'exécution excédentaire de 296,17 milliards FCFA.

En effet, les ressources mobilisées s'établissent à 1 193,50 milliards FCFA contre un niveau total de charges de 897,33 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 75,18%.

II.6.1.1 Exécution des recettes budgétaires

Prévues à **2 335,50 milliards FCFA**, les recettes budgétaires recouvrées à fin juin 2022 s'élèvent à **1 193,50 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **51,10%**.

L'ensemble des recettes recouvrées se décline, par type de nature économique, ainsi qu'il suit :

- recettes fiscales : **797,60 milliards FCFA** représentant un taux d'exécution de 58,10%;
- cotisations sociales : **18,99 milliards FCFA** correspondant à un taux de 52,21%;
- autres recettes : **376,91 milliards FCFA**, soit 43,20% des prévisions du budget général.

Tableau n°3 : exécution des recettes budgétaires à fin juin 2022 (en milliards FCFA)

Libellés	Recettes budgétaires		
	(a) LFR 2022	(b) Exécution	Taux d'exécution
Titre 1 : Recettes fiscales	1 372,85	797,60	58,10%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	53,89	0,00	0,00%
Titre 3 : Cotisations sociales	36,37	18,99	52,21%
Titre 4 : Autres recettes	872,38	376,91	43,20%
TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)	2 335,50	1 193,50	51,10%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH.

II.6.1.2 Exécution des dépenses du budget général

Arrêtées à **1 950,22 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative, les dépenses budgétaires exécutées à fin juin 2022 s'établissent à **897,33 milliards FCFA**, hors comptes d'affectation spéciale, soit **46,01%** par rapport à la prévision.

L'ensemble des dépenses exécutées se décline, par type de nature économique, ainsi qu'il suit :

- charges financières de la dette, **160,61 milliards FCFA**, soit 48,65% ;
- dépenses de fonctionnement, **633,29 milliards FCFA**, soit 50,78% ;
- dépenses d'investissement, **85,59 milliards FCFA**, soit 26,28% ;
- autres dépenses, **17,84 milliards FCFA**, 37,80%.

Tableau n°4 : synthèse de l'exécution des dépenses à fin juin 2022 (en milliards FCFA)

Titres et catégories	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux d'exécution	Ecart	(c)	Taux d'exécution	Ecart
	LF 2022	juin-22	tion	(a-b)	juin-22	tion	(a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	330,15	160,61	48,65%	169,54	160,61	48,65%	169,54
Titre 2. Dépenses de personnel	684,01	341,34	49,90%	342,67	341,34	49,90%	342,67
Titre 3. Dépenses de biens et services	292,49	125,9	43,04%	166,59	125,9	43,04%	166,59
Titre 4. Dépenses de transferts	270,72	166,05	61,34%	104,67	166,05	61,34%	166,05
Titre 5. Dépenses d'investissement	325,67	85,59	26,28%	240,08	85,59	26,28%	240,08
Titre 6. Autres dépenses	47,20	17,84	37,80%	29,36	17,84	37,80%	29,36
TOTAL	1 950,22	897,33	46,01%	1 052,89	897,33	46,01%	1 114,28

Sources : DGBFIP, DGCP.

Tableau n°5 : détail de l'exécution des dépenses du budget général (en milliards FCFA)

Titres et catégories	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux d'exécution	Ecart	(c)	Taux d'exécution	Ecart
	LF 2022	juin-22	tion	(a-b)	juin-22	tion	(a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	330,15	160,61	48,65%	169,54	160,61	48,65%	169,54
Extérieur	179,51	79,6	44,34%	99,91	79,6	44,34%	79,90
Intérieur	150,64	81,01	53,78%	69,63	81,01	53,78%	81,01
Titre 2. Dépenses de personnel	684,01	341,34	49,90%	342,67	341,34	49,90%	342,67
Solde permanente	630,74	320,35	50,79%	310,39	320,35	50,79%	320,35
Rémunération autres catégories de salariés	38,19	14,49	37,94%	23,70	14,49	37,94%	14,49
Primes et indemnités des fonctionnaires	15,08	6,5	43,12%	8,58	6,5	43,12%	6,50
Titre 3. Dépenses de biens et services	292,49	125,9	43,04%	166,59	125,9	43,04%	166,59
Autres biens et services	164,80	116,5	70,69%	48,30	116,5	70,69%	116,50
Remboursement TVA	79,22	7,7	9,72%	71,52	7,7	9,72%	7,70
Utilités publiques	15,68	0	0,00%	15,68	0	0,00%	0,00
Gabon égalité	2,07	0	0,00%	2,07	0	0,00%	0,00
Prime d'assurance	1,42	0	0,00%	1,42	0	0,00%	0,00
Inhumation et aides aux familles	1,84	0	0,00%	1,84	0	0,00%	0,00
Elections	7,31	0	0,00%	7,31	0	0,00%	0,00
Attribution des produits	8,87	1,7	19,16%	7,17	1,7	19,16%	1,70
Dépenses Covid	11,28	0	0,00%	11,28	0	0,00%	0,00
Titre 4. Dépenses de transferts	270,72	166,05	61,34%	104,67	166,05	61,34%	166,05
Autres transferts	190,22	103,04	54,17%	87,18	103,04	54,17%	103,04
Soutien des prix des produits pétroliers	80,50	63,01	78,27%	17,49	63,01	78,27%	63,01
Titre 5. Dépenses d'investissement	325,67	85,59	26,28%	240,08	85,59	26,28%	240,08
Financements sur ressources propres	180,24	52,38	29,06%	127,86	52,38	29,06%	52,38
Projets sur dons	6,03	0	0,00%	6,03	0	0,00%	0,00
Projets sur fonds de concours	16,67	0	0,00%	16,67	0	0,00%	0,00
Financements extérieurs	109,61	33,21	30,30%	76,40	33,21	30,30%	33,21
Dépenses Covid	9,00	0	0,00%	9,00	0	0,00%	0,00
ADP Contrepartie Zone instables ferroviaires	4,12	0	0,00%	4,12	0	0,00%	0,00
Titre 6. Autres dépenses	47,20	17,84	37,80%	29,36	17,84	37,80%	29,36

Titres et catégories	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux d'exécution	Ecart	(c)	Taux d'exécution	Ecart
	LFR 2022	juin-22		(a-b)	juin-22		(a-c)
Intérieurs-AJE	19,70	17,84	90,58%	1,86	17,84	90,58%	17,84
Restructuration des entreprises	19,50		0,00%	19,50		0,00%	0,00
Divers	8,00		0,00%	8,00		0,00%	0,00
TOTAL	1 950,22	897,33	2,67	1 052,89	897,33	2,67	1 114,28

Sources : DGBFIP, DGCPT.

• Charges financières de la dette

Les règlements intervenus sur les charges financières sont composés des intérêts sur la dette extérieure et des intérêts sur la dette intérieure dont les montants sont respectivement évalués à hauteur de 79,6 milliards FCFA et 81,01 milliards FCFA.

-Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel

Sur une prévision annuelle de **684,01 milliards FCFA**, les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de **341,34 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **49,90%**.

Dans cette catégorie de dépenses, la solde permanente représente **320,35 milliards FCFA** correspondant à un taux d'exécution de **50,79%** de la prévision annuelle et la rémunération des autres catégories de salariés ont été exécutés à hauteur de **14,49 milliards FCFA**, soit **37,94%**.

Les dépenses de biens et services

Prévues à **292,49 milliards FCFA**, les dépenses de biens et services ont été exécutées à hauteur de **125,9 milliards FCFA**, à fin juin 2022, soit un taux d'exécution de **43,04%** par rapport à la prévision annuelle.

Ce niveau se traduit principalement par l'exécution des autres biens et services (**116,5 milliards FCFA**) et le remboursement de la TVA (**7,7 milliards FCFA**).

Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts ont été réglées pour un montant de **166,05 milliards FCFA** sur une prévision de **270,72 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **61,34%**, imputable essentiellement au poste "Autres dépenses de transferts" (**103,04 milliards FCFA**) ainsi qu'au poste "soutien des prix des produits pétroliers" (**63,01 milliards FCFA**).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été exécutées principalement sur deux postes, à savoir les financements sur ressources propres (**52,38 milliards FCFA**) et les financements extérieurs (**33,21 milliards FCFA**).

Les décaissements sur financements extérieurs (FINEX) concernent les projets suivants :

- **8,146** milliards FCFA sur **l'Agence Française de Développement (AFD)** pour les projets « Réhabilitation du Transgabonais » ; « Renforcement des structures sanitaires » et « Construction des Salles de Classes » ;
- **3,006** milliards FCFA sur **BANCO SANTADER** pour « Conception et réalisation des travaux routiers »
- **6,173** milliards FCFA sur la **BAD** pour les projets « Economie Gabonaise » ; PIAEPAL et PIAEPAL 1 « Programme d'Alimentation en Eau » ;

- **15,885** milliards de FCFA sur la **BIRD** pour les projets « E-GABON », « Développement de la Statistique au GABON » ; « Employabilité des jeunes » ; « Développement des Services de Base en milieu rural ».

Les autres dépenses

A fin 2022, les autres dépenses ont été exécutées principalement pour le règlement des contentieux de l'Etat à hauteur de **17,84 milliards FCFA**.

II.6.1.3 Exécution des comptes spéciaux (CS)

En 2023, le budget de l'Etat comprend onze (11) comptes spéciaux dont dix (10) comptes d'affectation spéciale et un (1) compte de commerce nommé développement durable de la pêche. Au nombre des comptes d'affectation spéciale, il y a : les pensions, les prestations familiales et sociales, la promotion audiovisuelle et cinématographique, la promotion du sport, la formation pour l'emploi, le service universel des communications électroniques, la valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers, le financement de l'habitat, et le service public de l'eau et de l'électricité. L'exécution de ces comptes est présentée ci-après :

Le compte d'affectation spéciale « **Pensions** » retrace les recettes et les dépenses de l'ensemble des régimes de pensions de retraite. Il a été exécuté en recettes à **13,18 millions FCFA** et en dépenses à hauteur de **36,51 millions FCFA**.

Le compte d'affectation spéciale « **Promotion audiovisuelle et cinématographique** » a été exécuté en recettes à **0,94 millions FCFA** et en dépenses à **0,80 millions FCFA**.

Le compte d'affectation spéciale « **Promotion du sport** » a été exécuté en recettes et en dépenses à **2,10 milliard FCFA**.

Le compte d'affectation spéciale « **Service public de l'eau et de l'électricité** » a enregistré une exécution de **0,79 millions FCFA** en recettes et en dépenses.

Le compte d'affectation spéciale « **Formation pour l'emploi** » a enregistré une exécution de **1,20 millions FCFA** en recettes contre **0,38 millions FCFA** en dépenses.

Le compte d'affectation spéciale « **Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers** » a été exécuté en recettes et en dépenses à **0,62 millions FCFA**.

Le compte d'affectation spéciale « **Financement de l'habitat** » a été uniquement exécuté en recettes, soit **4,25 millions FCFA**.

Le compte d'affectation spéciale « **Salubrité publique** » affiche une exécution de **4,78 milliards FCFA** en recettes contre **1,85 milliard FCFA** en dépenses ;

Enfin, les comptes « **Développement durable de la pêche** » ; « **Service universel des communications électroniques** » et « **Prestations familiales et sociales** » n'enregistrent aucune exécution.

Tableau n°6 : Détail de l'exécution des comptes d'affectation spéciale à fin juin 2022 (en milliards FCFA)

RECETTES				DEPENSES			
Nature de la recette	LFR 2022	Exécution juin 2022	Taux d'exécution	Titres et catégories	LFR 2022	Exécution juin 2022	Taux d'exécution
DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE	3,39	-	0,0%	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE	3,39	-	0,0%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	0,66	-	0,0%	Titre 3. Dépenses de biens et services	0,34	-	0,0%
Appui aux politiques sectorielles de la pêche-FDC UE	0,66	-	0,0%	Titre 5. Dépenses d'investissement	3,05	-	0,0%
Titre 4 : Autres recettes	2,73	-	0,0%		-	-	0,0%
Recettes issues prélèvement des ressources halieutiques CE	2,73	-	0,0%		-	-	0,0%
PENSIONS	78,26	13,18	16,8%	PENSIONS	78,26	36,51	46,7%
Titre 3. Cotisations sociales	78,26	13,18	16,8%	Titre 4. Dépenses de transfert	75,26	36,51	48,5%
Part salariale (yc agents en détachement)	25,59	13,18	51,5%	Pensions civiles et militaires	-	-	0,0%
Part patronale de l'Etat	49,66	-	0,0%	Pensions spéciales	-	-	0,0%
Versement du budget général	3,00	-	0,0%	Titre 6. Autres dépenses	-	-	0,0%
	-	-		Rappel pensions NSR	3,00	-	0,0%
PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	16,50	-	0,0%	PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	16,50	-	0,0%
Titre 3. Cotisations sociales	16,50	-	0,0%	Titre 4. Dépenses de transfert	16,50	-	0,0%
Allocations familiales	16,50	-	0,0%	Prestations familiales	16,50	-	0,0%
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1,49	0,94	63,0%	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1,49	0,80	53,8%
Titre 1. Recettes fiscales	1,49	0,94	63,0%	Titre 3. Dépenses de biens et services	0,50	-	0,0%
Redevance audiovisuelle	1,49	0,94	63,0%	Titre 5. Dépenses d'investissement	0,99	0,80	80,7%
Titre 4. Autres recettes	-	-	0,0%		-	-	0,0%
PROMOTION DU SPORT	4,89	2,10	43,0%	PROMOTION DU SPORT	4,89	2,10	43,0%
Titre 1. Recettes fiscales	4,89	2,10	43,0%	Titre 3. Dépenses de biens et services	2,44	2,10	86,0%
Taxe sur les jeux de hasard	0,54	0,09	16,2%	Titre 5. Dépenses d'investissement	2,44	-	0,0%
Droits d'accises	4,35	2,02	46,4%		-	-	0,0%
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	-	-			-	-	0,0%
Titre 4. Autres recettes	-	-			-	-	0,0%
FORMATION POUR L'EMPLOI	4,20	1,20	28,6%	FORMATION POUR L'EMPLOI	4,20	0,38	9,1%
Titre 1. Recettes fiscales	4,20	1,20	28,6%	Titre 3. Dépenses de biens et services	1,40	0,38	27,2%
Taxe de formation professionnelle	4,20	1,20	28,6%	Titre 5. Dépenses d'investissement	2,80	-	0,0%
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2,44	-	0,0%	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2,44	-	0,0%
Titre 1. Recettes fiscales	2,44	-	0,0%	Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	0,0%
Redevance Universelle	2,44	-	0,0%	Titre 5. Dépenses d'investissement	2,44	-	0,0%
VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	18,21	0,62	3,4%	VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	18,21	0,62	3,4%
Titre 1. Recettes fiscales	18,00	0,62	3,4%	Titre 3. Dépenses de biens et services	2,14	0,62	29,0%
Redevance d'Usure de la Route	16,97	0,23	1,4%	Titre 5. Dépenses d'investissement	16,07	-	0,0%
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	1,03	0,39	37,4%		-	-	0,0%
Titre 4. Autres recettes	0,21	-	0,0%		-	-	0,0%
ROPPRON	0,05	-	0,0%		-	-	0,0%

RECETTES				DEPENSES			
Nature de la recette	LFR 2022	Exécution juin 2022	Taux d'exécution	Titres et catégories	LFR 2022	Exécution juin 2022	Taux d'exécution
Revenus du patrimoine immobilier	0,16	-	0,0%		-		0,0%
FINANCEMENT DE L'HABITAT	7,46	4,25	57,0%	FINANCEMENT DE L'HABITAT	7,46	-	0,0%
Titre 4. Autres recettes	7,46	4,25	57,0%	Titre 3. Dépenses de biens et services	1,49		0,0%
Fonds National de l'habitat	7,46	4,25	57,0%	Titre 5. Dépenses d'investissement	5,97		0,0%
SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7,97	0,79	9,9%	SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7,97	0,79	9,9%
Titre 1. Recettes fiscales	7,97	0,79	9,9%	Titre 3. Dépenses de biens et services	2,39	0,79	32,9%
Redevance de l'eau	1,05	-	0,0%	Titre 5. Dépenses d'investissement	5,58		0,0%
Redevance de l'électricité	6,92	0,79	11,4%		-		0,0%
SALUBRITE PUBLIQUE	7,20	4,78	66,4%	SALUBRITE PUBLIQUE	7,20	1,85	25,7%
Titre 4. Autres recettes	7,20	4,78	66,4%	Titre 3. Dépenses de biens et services	1,47		0,0%
Redevance des ordures ménagers	7,20	4,78	66,4%	Titre 4. Dépenses d'investissement	4,70	1,85	39,4%
	-	-		Titre 5. Dépenses d'investissement	1,04		0,0%
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	152,00	27,86	18,3%	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	152,00	43,05	28,3%
Solde							-15,19

II.6.2 Exécution des opérations de trésorerie et de financement

II.6.2.1 Exécution des ressources de trésorerie et de financement

Les ressources de trésorerie et de financement mobilisées sur cette période se chiffrent à **471,85 milliards FCFA** contre **960,09 milliards FCFA** prévues dans la loi de finances rectificative, soit un taux d'exécution de **49,15%**. Elles sont composées des tirages (**163,60 milliards FCFA**), droits de Tirages Spéciaux (**50,00 milliards FCFA**), des émissions de titres publics (**222,40 milliards FCFA**) et du financement non bancaire (**35,85 milliards FCFA**).

Tableau n°7 : Exécution des ressources de trésorerie et de financement à fin juin 2022 (en milliards FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement			
Libellés	LFR 2022	Exécution	Taux d'exécution
Tirages	369,50	163,60	44,28%
Tirages sur conventions en cours	117,18	33,20	28,33%
Tirages sur prêts programmes	252,33	130,40	51,68%
Droits de Tirages Spéciaux	120,00	50,00	41,67%
Emissions de titres publics	410,09	222,40	54,23%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	410,09	222,40	54,23%
Financement non bancaire	60,50	35,85	59,26%
Accumulation des instances	60,50	35,85	59,26%
Total	960,09	471,85	49,15%

Sources : DGBFIP, DGCP, DGI, DGDDI, DGH.

II.6.2.2 Exécution des charges de trésorerie et de financement

Les charges de trésorerie et de financement ont été exécutées à hauteur de **449,03 milliards FCFA** contre un niveau prévisionnel de **1097,24 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **40,92%**.

Tableau n°8 : Exécution des charges de trésorerie et de financement à fin juin 2022 (en milliards FCFA)

Charges de trésorerie et de financement			
	LFR 2022	Exécution	Taux d'exécution
Amortissement (dette extérieure)	287,93	138,09	47,96%
Emprunts extérieurs-courants	247,33	97,48	39,41%
Bilatéraux	80,18	38,91	48,53%
Multilatéraux	100,98	36,87	36,51%
Banques	52,72	21,70	41,16%
Marché international	13,44	0,00	0,00%
Emprunts extérieurs-arriérés	40,60	40,61	100,02%
Bilatéraux	7,19	7,20	100,10%
Multilatéraux	22,24	22,25	100,02%
Banques	11,16	11,16	99,96%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	447,48	154,59	34,55%
Intérieur-DGD	447,48	154,59	34,55%
Emprunts intérieurs-courants	447,48	154,59	34,55%
Banques	61,29	28,98	47,29%
Moratoires	137,71	4,63	3,36%
Marchés Financiers	248,48	120,98	48,69%
Autres amortissements	218,98	156,35	71,40%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	10,00	7,69	76,90%
Instances Trésor de la période précédente	107,60	96,41	89,60%
Arriérés de TVA	91,22	42,09	46,14%
Arriérés intérêts Extérieurs	10,17	10,16	99,94%
Prêts et avances	142,85	0,00	0,00%
Fonds Souverain de la RG	10,00	0,00	0,00%
Dépôts BEAC	32,85	0,00	0,00%
Dépôts DTS	100,00	0,00	0,00%
Total	1097,24	449,03	40,92%

Sources : DGD, DGCP.

Amortissement de la dette extérieure

Les paiements de la dette extérieure se chiffrent à **138,09 milliards FCFA** contre une estimation de **287,93 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit un taux d'exécution de **47,96%**. Ce niveau s'explique notamment par le paiement des emprunts courants à hauteur de **97,48 milliards FCFA** et de **40,61 milliards FCFA** des arriérés sur la dette extérieure.

Amortissement des prêts du secteur bancaire

Prévus à hauteur de **447,48 milliards FCFA**, les règlements en capital sur les emprunts intérieurs-courants de déclinent ainsi qu'il suit :

- Banque **28,98 milliards FCFA**, soit 47,29%
- Moratoires **4,63 milliards FCFA**, soit 3,36%
- Marchés Financiers **120,98 milliards FCFA**, soit 48,69%

Autres amortissements

Les paiements effectués au titre des autres amortissements atteignent **156,35 milliards FCFA** contre **218,98 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative, soit un taux d'exécution de **71,40%**. Ce poste se décline ainsi qu'il suit :

- Bons du Trésor Assimilables (BTA) **7,69 milliards FCFA**, soit 76,90%
- Instances Trésor de la période précédente **96,41 milliards FCFA**, soit 89,60%
- Arriérés de TVA **42,09 milliards FCFA**, soit 46,14%
- Arriérés intérêts Extérieurs **10,16 milliards FCFA**, soit 99,94%

Prêts et avances

Prévus à **142,85 milliards FCFA** dans le budget initial, les prêts et avance n'ont pas été exécutés en fin juin 2022.

II.8.1. Soldes budgétaires et de trésorerie

L'analyse des soldes budgétaire et des opérations de trésorerie et de financement laisse apparaître un solde net positif de **318,99 milliards FCFA**, principalement lié à un effort de maîtrise des dépenses budgétaires.

Tableau n°9 : soldes budgétaires, de trésorerie et de financement à fin juin 2022 (en milliards FCFA)

Libellés	(a)	(b)
	LFR 2022	Exécution
Recettes budgétaires	2 335,50	1 193,50
Dépenses budgétaires	1 950,22	897,33
Solde budgétaire global		296,17
Ressources de trésorerie	960,09	471,85
Charges de trésorerie	1 071,82	449,03
Solde des opérations de trésorerie et de financement		22,82
Solde net		318,99

Sources : DGBFIP, DGCPT.

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

I - PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale à 2,7% en 2023 (selon le PEM, octobre 2022), l'activité économique nationale poursuivrait son expansion en 2023 et sur la période 2023-2025. Elle serait principalement portée par le secteur hors – pétrole dopé par la poursuite de la mise en œuvre du Plan de relance notamment les différentes réformes et mesures de politiques structurelles et l'accélération de la transition vers l'économie verte. Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 3,1% en 2023.

Toutefois, ces prévisions sont exposées à plusieurs facteurs de risques notamment le poids des subventions dans le budget de l'Etat, les anticipations à la hausse de l'inflation mondiale, le ralentissement de la croissance économique chez nos principaux partenaires et la faiblesse des taux d'exécution des budgets d'investissement.

I.1. Les principales hypothèses

Sur la base de ce contexte, les hypothèses macroéconomiques de la loi de finances 2023, sont projetées comme suit :

- une production pétrolière à **11,0 millions de tonnes métriques** en 2023, en hausse de 3,1% par rapport à 2022, et qui se situerait à **11,0 millions de tonnes métriques** en moyenne sur la période 2024-2025 ;
- un prix du baril de pétrole gabonais qui serait en baisse de 29,9% à **71,0 USD** en 2023 et à **62,5 USD** en moyenne sur la période 2024-2025 ;
- une production de manganèse à **10 896,5 millions de tonnes**, en progression de 9,5% en 2023 par rapport à 2022 et s'établirait à **12 045,5 millions de tonnes** en moyenne sur la période 2024-2025 ;
- un prix de vente du manganèse à **161,1 dollars** la tonne, en augmentation de 2,7% en 2023 par rapport à 2022, et à **164,0 USD** en moyenne entre 2024 et 2025;
- une production de bois débité qui devrait se situer à **1 695,3 millions de m³**, en hausse de 7,4% en 2023 et à **1 988,2 millions de m³** sur la période 2024-2025 ;
- un taux de change à **594,0 FCFA** le dollar américain en 2023, en baisse de 2,2% par rapport à 2022 et à **589,6 FCFA** le dollar américain sur la période 2024-2025.

Tableau n°10 : Les hypothèses du cadrage macroéconomique 2023 - 2025

	2021	2022 (1)	2023		2024	2025
			PLFI (2)	(2)/(1)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,04	10,65	10,99	3,1%	11,1	10,8
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	69,7	101,3	71,0	-29,9%	65,0	60,0
Prix moyen de Brent (en \$US)	70,4	99,9	83,5	-16,4%	77,8	74,1
Production de Manganèse (en milliers de tonnes)	9521,61	9951,6	10896,5	9,5%	11679,8	12411,1
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	136,1	156,8	161,1	2,7%	163,0	164,9
Production de bois débité (en milliers de m3)	1440,86	1578,0	1695,3	7,4%	1880,7	2095,7
Prix du bois débité (\$/m3)	750,0	690,2	690,2	0,0%	671,8	671,8
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	107,34	129,5	152,63	17,9%	175,3	198,8
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	1073,5	1283,0	1021,4	-20,4%	916,6	909,6
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	5,61	6,78	9,85	45,3%	11,3	13,1

	2021	2022 (1)	2023		2024	2025
			PLFI (2)	(2)/(1)		
Production de l'Or (en Kg)	966,56	1063,22	1275,86	20,0%	1467,2	1614,0
Prix de vente de l'Or (\$US/l'once)	1799,8	1795,9	1759,7	-2,0%	1811,1	1866,1
Taux de change	554,6	607,4	594,0	-2,2%	591,6	587,5

Source : DGEPP.

I.2. Les résultats de la projection : l'équilibre des biens et services

Sur la base des hypothèses décrites précédemment et des tendances issues de l'enquête de conjoncture économique à fin juin 2022, le taux de croissance du PIB s'établirait à 3,1% en 2023. Cette croissance résulterait de l'amélioration concomitante de l'activité du secteur pétrolier (+3,1%) et du secteur hors pétrole (+3,2%).

Les moteurs de la croissance du côté de l'offre seraient principalement l'agriculture de rente, les mines, le bois, les BTP, le transport, les services et le commerce. Les composantes de la demande devraient être tirées par les investissements et la consommation finale. Cette stimulation de la demande induirait une forte hausse des importations des biens et services et une consolidation des exportations.

Tableau n°11 : L'évolution du taux de croissance du PIB

(En %)	2021	2022	PLF 2023	2024
PIB total	1,5	2,9	3,1	3,2
Pétrole	-6,7	6,1	3,1	1,0
Hors pétrole	2,5	2,5	3,2	3,4

Source : DGEPP.

Sur le plan sectoriel, la consolidation de l'activité nationale en 2023 découlerait d'une amélioration de l'ensemble des secteurs d'activité.

En 2023, le secteur primaire enregistrerait une hausse de 5,4% après 6,0% en 2022. Cette évolution est liée à la consolidation des mines notamment le manganèse (+9,5%), le dynamisme de l'agriculture (+7,5%) et le raffermissement de l'exploitation forestière (+6,1%).

La production agricole continuerait de bénéficier des bons rendements de l'huile de palme, de la poursuite du Programme de Développement Agricole et Rural (PADAR-FIDA) et de la mise en exploitation des zones agricoles à forte productivité. La montée en puissance des nouveaux gisements (Okouma et Lebaye) expliquerait la bonne tenue de l'activité extractive du manganèse. La hausse de l'exploitation forestière serait tributaire de la fermeté de la demande des industries locales et de l'exploitation de nouvelles concessions forestières.

Dans le secteur secondaire (+3,5%), le raffermissement des activités proviendrait des bons résultats dans l'ensemble des branches, notamment l'industrie du bois (+7,4%), les autres industries (+3,2%), les BTPs (+5,5%), à la faveur de la poursuite de l'exécution des projets prioritaires du PAT.

La hausse de la production des industries du bois serait liée au renforcement de la capacité de transformation installée, notamment dans les zones économiques de Nkok et d'IKOLO.

Les performances dans le BTP résulteraient de la poursuite des chantiers structurants tels que la Transgabonaise, la réhabilitation du chemin de fer, les voiries municipales, les travaux d'adduction

d'eau. La croissance des autres industries s'expliquerait essentiellement par la montée en puissance des nouvelles activités dans la ZERP de Nkok.

Le secteur tertiaire devrait retrouver la trajectoire de croissance avant la pandémie (+2,9%), tirée notamment par :

- les Transports (+4,5%) qui bénéficieraient du dynamisme des mines et de l'industrie du bois;
- les Services (+2,2%) en lien avec la hausse des services aux entreprises et particuliers, ainsi que la redynamisation de la branche hôtellerie et restauration collective et ;
- le Commerce (+2,4%), en lien avec la hausse de la commande publique et privée.

Du point de vue de la demande, la croissance de l'activité en 2023 serait soutenue par la demande intérieure (+1,5%) et extérieure (+5,3%).

La hausse de la demande intérieure résulterait du raffermissement de la consommation (+1,0%), en lien avec la reprise de la consommation privée (+0,7% contre -0,2% en 2022), et de la poursuite des investissements (+2,0%), boostés par l'accélération de la mise en œuvre des chantiers du PAT.

Le dynamisme de la demande extérieure serait tributaire de la vigueur des exportations (+7,6%) et des importations (+3,6%) de biens et services. La progression des ventes seraient liées à la demande internationale de nos principaux produits d'exportation, notamment les produits de rente (+13,5%), les mines (+8,1%) et le bois transformé (+7,0%). Par ailleurs, les importations de biens progresseraient de 4,1% en 2023 sous l'impulsion de la relance de l'économie.

I.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire en 2023-2025

I.3.1. Critères de surveillance multilatérale

Pour la période 2023 – 2025, sur la base du cadrage macro-budgétaire prévue dans la loi de finances initiale 2023, le Gabon respecterait tous les quatre (4) critères de surveillance multilatérale retracés dans le tableau ci-après :

Tableau 12 : Critères de surveillance multilatérale

	Norme	LFR 2022	Projections		
			PLFI 2023	2024	2025
Solde budgétaire de référence (%PIB) *	≥ -1,5%	-0,7%	-4,5%	-1,8%	1,3%
Taux d'inflation	≤ 3 %	3,0%	2,8%	2,4%	2,1%
Le taux d'endettement public	≤ 70 %	54,1%	54,0%	52,5%	51,7%
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours				

Source : DGEPF.

- Le **solde budgétaire de référence rapporté au PIB** s'afficherait en déficit à -4,5% du PIB en 2023. Ce critère ne serait pas respecté et serait en-dessous de la norme communautaire (≥ -1,5%). Le solde budgétaire de référence deviendrait excédentaire en 2025 en raison de la hausse prévisionnelle des recettes totales, notamment hors-pétrole, conjuguée à la maîtrise des dépenses budgétaires.
- Le **taux d'inflation** s'afficherait en deçà du seuil communautaire (3%) en 2023, soit une moyenne de 2,6% sur la période du fait de de l'augmentation de l'offre locale en produits

agricoles, conjuguée à une anticipation à la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

- Le **taux d'endettement** est projeté à 54,0 du PIB en 2023 en deçà du seuil communautaire ($\leq 70\%$), mais en dépassement du seuil gouvernemental ($\leq 35\%$ du PIB). Sur la période 2023-2025, l'endettement serait sur une trajectoire baissière, pour s'établir à 51,7% du PIB en 2025. Cette baisse proviendrait de la stratégie mise en place par les autorités en vue de maîtriser la progression de la dette.

1.3.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

En 2023-2025, la quasi-totalité des indicateurs vont s'améliorer, au regard de leur évolution prévisible :

- l'activité économique s'intensifiera. **Le taux de croissance moyen** sur la période serait estimé à 3,1% contre +0,8% sur la période 2020-2022 ;
- **le déficit primaire hors recettes pétrolières** (% du PIB hors pétrole) est projeté à 4,4% en 2023. Il serait de -2,6% en moyenne sur la période 2023-2025 contre -6,6% en 2020-2022 ;
- **le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières** est projeté à 13,4% en moyenne et resterait en dessous de la norme communautaire ($\geq 17\%$) ;
- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales hors pétrole** devrait diminuer de 7,2 points (53,5% en 2023-2025), en raison de la progression des recettes fiscales hors pétrole et de la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses salariales de l'Etat ;
- le **ratio des dépenses de fonctionnement sur recettes fiscales (salaires, biens et services, transferts et intérêt sur la dette rapportée aux recettes fiscales)** connaîtrait une baisse de 13,7 points par rapport à la période 2023-2025. Cette tendance à la baisse résulterait du rythme de progression moins important des dépenses de fonctionnement comparativement à celui des recettes fiscales.

I.4. L'emploi, les salaires et les prix

I.4.1. L'emploi

En 2023, les perspectives de l'emploi demeureront en hausse au profit de la relance de l'activité économique. Les créations d'emploi, essentiellement enregistrées dans le secteur privé résulteraient de la bonne tenue du secteur minier, agricole, du bois, des BTPs et des autres industries.

I.4.2. Les salaires

La masse salariale en 2023 devrait connaître une progression consécutivement à l'augmentation des effectifs du secteur privé.

I.4.3. Les prix

L'inflation serait contenue en 2023 pour revenir à un taux en dessous du seuil communautaire de 3%. Elle se situerait à +2,8% contre +3,5% en 2022. Cette évolution serait liée à une amélioration des conditions d'approvisionnement des marchés et à un renforcement des mesures de lutte contre la vie chère.

I.5. La balance de paiement

En 2023, la balance des paiements devrait de nouveau être déficitaire pour se situer à un solde global de 36,7 milliards de FCFA. Cette évolution résulterait du ralentissement de l'excédent du compte courant et de la consolidation du déficit du compte des capitaux.

Le compte des transactions courantes enregistrerait une baisse de son excédent à 286,8 milliards de FCFA en 2023 en lien avec la baisse de l'excédent commercial (-15,8%) et au retour à un déficit de la balance des transferts.

En 2023, le déficit du compte des capitaux enregistrerait une atténuation de 24,1% à -323,4 milliards de FCFA. Cette tendance serait tributaire notamment de la contraction des sorties de capitaux au titre des autres investissements.

Tableau n°13 : Evolution de la balance globale des paiements

En milliards de FCFA	2021*	2022**	2023**	2024**	Var 23/22
1- Transactions courantes	544,2	510,6	286,8	76,7	-43,8%
- Balance commerciale	1900,6	2624,5	2210,6	1938,6	-15,8%
- Balance des services	-919,8	-1228,3	-1067,6	-1039,4	+13,1%
- Balance des revenus	-401,0	-890,3	-805,7	-770,5	+9,5%
- Balance des transferts	-35,6	4,8	-50,5	-52,0	-1145,9%
2- Balance des capitaux	-580,9	-426,3	-323,4	-205,1	+24,1%
- Investissements directs	72,2	400,0	285,3	294,9	-28,7%
- Investissements de portefeuille	-372,7	-270,6	-323,1	-312,2	-19,4%
- Autres investissements	-280,4	-555,8	-285,7	-187,7	+48,6%
Opérations à plus d'un an (MLT)	-82,1	37,6	-133,6	-164,8	-455,0%
Opérations à moins d'un an (CT)	-198,3	-593,4	-152,2	-22,9	+74,4%
3- Erreurs et Omissions	-209,0				
BALANCE GLOBALE	-245,7	84,3	-36,7	-128,4	-143,5%

Sources : BEAC, DGEPP, * Estimations, **Projections.

I.6. La monnaie et le crédit

En fin d'année 2023, la situation monétaire large rapportée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et au secteur extérieur, serait marquée par :

- une hausse de la masse monétaire ;
- une forte appréciation des avoirs extérieurs nets ;
- une quasi stabilisation du crédit intérieur net ;
- une Position Nette du Gouvernement débitrice vis-à-vis du secteur monétaire ;
- une révision de la politique monétaire.

Tableau n°14 : Monnaie et crédit

Année	déc-20(estim.)	déc-21(estim.)	déc-22(estim.)	déc-23*(prév.)
	<i>(en milliards de FCFA)</i>			
Avoirs extérieurs nets	241,8	204,0	217,2	491,0
Banque centrale	179,8	-65,9	-22,9	250,0
Banques commerciales	62,0	269,9	240,1	241,1
Avoirs intérieurs nets	2371,4	2708,8	2792,3	2829,6
Crédits intérieurs nets	2463,3	3230,7	3259,5	3302,8
Créances nettes sur l'Etat	1208,1	1784,5	1693,6	1648,8
Position Nette du Gouvernement (PNG)	1259,2	1799,0	1695,6	1655,6
Créances nettes sur les organismes publics	-51,2	-14,5	-1,9	-6,9
Crédits à l'économie	1255,2	1446,2	1565,8	1654,1
Autres postes nets	-91,9	-521,9	-467,2	-473,2
Monnaie au sens large	2499,2	2625,7	2711,1	3023,1
Allocation de DTS	113,9	287,1	298,4	303,4
Circulation fiduciaire	420,4	477,3	341,3	363,4
Dépôts à vue	1355,5	1396,2	1557,1	1495,6
Dépôts à terme	723,3	752,1	812,7	775,0
	<i>(Variation en %)</i>			
Monnaie au sens large	7,1 %	5,1%	3,3%	11,5%
Avoirs extérieurs nets	-49,6%	-15,6%	6,4%	126,1%
Crédits à l'Économie	4,9%	15,2%	8,3%	5,6%
Crédits intérieurs nets	18,2%	31,2%	0,9%	1,3%
Créances nettes sur l'Etat	36,1%	47,7%	-5,1%	-2,6%

Source : BEAC - mai-2022* : prévisions BEAC.

I.6.1. La masse monétaire (M2)

Elle devrait croître de 11,5% à 3 023,1 milliards de FCFA à fin décembre 2023, sous l'effet de la forte hausse des avoirs extérieurs nets (126,1%). Au niveau de ses composantes, on noterait une progression de la circulation fiduciaire (6,5%) à 363,4 milliards de FCFA en décembre 2023.

I.6.1.1. La quasi-monnaie

Elle serait en baisse de 4,6% par rapport à 2022 et s'établirait à 775 milliards de FCFA à fin 2023. Ce fléchissement, traduirait le retour à la propension à l'investissement des agents économiques après la période marquée par des restrictions covid.

I.6.1.2. Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires comprenant les emprunts extérieurs à moyen et long terme, les fonds propres du système bancaire, les allocations de DTS et les autres postes nets, progresseraient de 3,0% à 345,8 milliards de FCFA en décembre 2023.

I.6.2. Les contreparties de la masse monétaire

Au cours de la période sous revue, les contreparties de la masse monétaire (avoirs extérieurs nets et crédit intérieur) se consolideraient de 10,3% à 3 320,6 milliards de FCFA.

I.6.2.1. Les avoirs extérieurs nets

Les Avoirs Extérieurs Nets du système bancaire s'apprécieraient fortement de 126,1% à 491,0 milliards de FCFA en décembre 2023, en rapport avec la hausse concomitante des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et de celles des banques commerciales.

I.6.2.2. Le crédit intérieur

Il s'apprécierait de 1,3% à 3 302,8 milliards de FCFA en décembre 2023, consécutivement à l'augmentation des crédits à l'économie (5,6%).

Les créances nettes sur l'Etat

En rapport avec les finances publiques, la situation nette débitrice de l'Etat s'établirait à 1648,6 milliards de FCFA en décembre 2023 contre 1693,6 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette situation traduirait un effort de remboursement de la dette de l'Etat contractée auprès du système bancaire. Par conséquent, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'améliorerait pour s'établir à 1655,6 milliards de FCFA en 2023 contre 1695,6 milliards de FCFA l'année précédente.

Les créances sur l'économie

Les crédits à l'économie se raffermiraient de 5,6% à 1654,1 milliards de FCFA. Cette évolution serait tributaire des concours octroyés au secteur privé non financier, représentant environ 90% du total des crédits.

I.6.3. La politique monétaire

Le Comité de Politique Monétaire de mars 2022 a, compte tenu des perspectives macroéconomiques de la CEMAC à court et moyen termes et après analyse des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire et des développements observés récemment sur le marché monétaire, décidé :

- de relever le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) de 3,5% à 4,00% et le Taux Facilité marginale de prêt de 5,25 à 5,75% ;
- de maintenir inchangés le taux de facilité de dépôt à 0,00% et les coefficients des réserves obligatoires à 7,0 % sur les exigibilités à vue et 4,5% sur les exigibilités à terme.

II- POLITIQUES BUDGETAIRE ET SECTORIELLE DU GOUVERNEMENT

Le contexte économique international caractérisé par un ralentissement de l'activité, impose de prendre des mesures de résilience pour soutenir le rythme de croissance enregistré depuis 2021. A ce titre, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles (l'optimisation des recettes, l'efficacité de la dépense et la transition vers l'économie verte) inscrites dans le nouveau programme avec le FMI d'une part, et l'accélération de la transformation du Gabon, pour renforcer l'économie, le système social, de santé et d'éducation en vue d'améliorer les conditions de vie des citoyens, d'autre part.

II.1. Une politique budgétaire portant sur le recouvrement des recettes et l'exécution des dépenses

Pour l'exercice 2023, la politique budgétaire consistera à maintenir les efforts déjà consentis en matière de mobilisation des recettes et d'affermissement de l'efficacité des dépenses.

I.1.1. Politique de mobilisation des recettes

Dans un contexte marqué par la relance de l'activité économique nationale, le Gouvernement prévoit de poursuivre les actions de mobilisation des recettes à travers les nouveaux axes de politique fiscale, en général, et de dépenses fiscales, en particulier.

En matière de politique fiscale

Dans un contexte marqué d'une part, par la reprise de la croissance économique mondiale et nationale et d'autre part, par les effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'Etat entend poursuivre ses efforts dans la mobilisation des ressources budgétaires.

Aussi, pour faire face aux enjeux budgétaires fixés pour l'exercice 2023, particulièrement en ce qui concerne les recettes fiscales, un certain nombre de réformes sont envisagées. Elles portent notamment sur l'élargissement de l'assiette fiscale (1), la sécurisation des recettes fiscales (2) et le renforcement dans l'action de mobilisation des recettes (3).

- En matière d'élargissement de l'assiette fiscale
 - **les réformes fiscales.** Elles ont pour principal objectif la rationalisation des mesures dérogatoires (dépenses fiscales). Ainsi, dans le cadre du Programme de Mécanisme Elargi de Crédit (MDEC) avec le FMI, l'Etat gabonais s'est engagé à mettre en œuvre un certain nombre de réformes. Une partie de ces réformes est déjà mise en application. Cet engagement devrait se poursuivre en 2023 avec notamment les mesures visant à augmenter les taux de TVA d'un certain nombre de produits. Par ailleurs, afin de lutter contre les externalités négatives de certains produits, notamment les nouveaux produits émergents du tabac, un rehaussement de la taxation spécifique sur le tabac est proposé en matière de droits d'accises.

- **l'entrée en vigueur de la CFU.** Cette contribution, initialement prévue dans la loi de finances 2022, sera effective en 2023. Elle permettra la simplification et l'optimisation des recettes issues de la fiscalité foncière.
- **la vérification des contreparties.** La DGI a initié depuis septembre 2022, une opération de vérification des contreparties relatives aux nombreux avantages octroyés aux entreprises. Cette opération source de potentielles ressources supplémentaires pour l'Etat se poursuivra en 2023.
- **La mise en place des Centre des Impôts de proximité.** Ce projet vise à résoudre le problème du faible déploiement de l'administration fiscale sur l'ensemble du territoire national. En effet, plusieurs localités à très fort potentiel en termes d'activités et de contribuables ne disposent pas de services fiscaux. Cette situation présente des méfaits tant sur le civisme fiscal que sur la qualité du service rendu à l'utilisateur. Elle prive surtout l'Etat des recettes fiscales importantes.

Il s'agit donc pour la Direction Générale des Impôts d'ouvrir six Centres des Impôts dans les zones à fort potentiel tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays. Les zones visées concernent Akanda (en cours de livraison), Mont-Bouët qui constitue le plus grand marché du Gabon, Ntoum, Moanda, Makokou et Koulamoutou.

➤ En matière de sécurisation de la collecte des recettes

Cette réforme vise à refondre le système d'information de la Direction Générale des Impôts, à travers le développement d'une nouvelle application de gestion dématérialisée des processus métiers de l'administration fiscale. Cette nouvelle application permet de poursuivre la dématérialisation de l'ensemble des activités de l'administration fiscale avec un outil intégré et mis à jour qui permet de gérer dans un même environnement les opérations front office (avec E-t@x) et back office (avec LIIR) relatives aux impôts et taxes collectées par la DGI. Elle intègre également le volet Mobitax qui permettra aux petits contribuables de payer leurs impôts et taxes par téléphone mobile.

L'instauration de la facture normalisée pour une meilleure traçabilité de l'ensemble des transactions des contribuables et une amélioration du rendement de la TVA.

L'opérationnalisation de la TVA sur les activités de commerce électronique est prévue pour être pleinement effective en 2023 et devrait également rapporter à l'Etat des recettes supplémentaires.

➤ Sur le renforcement des actions de mobilisation des recettes fiscales

Les actions ci-dessous sont envisagées :

- ✓ la lutte contre toutes les formes de fraudes fiscales ;
- ✓ le renforcement l'action en recouvrement :
 - en amont, par l'acquisition des moyens de détection précoce des défauts de paiement et leur résolution ;
 - en aval, par la consolidation des moyens de recouvrement forcé à l'égard des contribuables reliquataires.
- ✓ L'amélioration de la communication sur l'engagement de l'Administration à aider les contribuables et les opérateurs à respecter leurs obligations fiscales.

D'autres actions seront entreprises, notamment :

- la poursuite des efforts d'immatriculation et de localisation des contribuables ayant délocalisé leur exploitation ;
- l'informatisation des magasins, aires de dédouanement et le dépôt douane, ainsi que l'interconnexion des deux derniers bureaux des régions douanières à Sydonia World ;
- la limitation du délai de paiement en espèces des taxes, droits de douane et autres revenus par les contribuables qui devront régler leurs impôts et taxes par virements bancaires, chèques, ou virements électroniques ;
- la généralisation du paiement des impôts, taxes, droits de douane et autres revenus par les contribuables par virements bancaires, chèques ou virements électroniques ;
- le relèvement du taux de TVA et des droits de douanes pour certains produits (également harmonisation/alignement des listes de produits) ;
- l'harmonisation des taux appliqués au cordon douanier avec ceux pratiqués sur le marché intérieur.

En matière de dépenses fiscales

Le gouvernement s'engage à poursuivre la rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent une source importante de recettes supplémentaires et un axe majeur de mobilisation des recettes. Dans cette optique, les principales actions seront orientées vers :

- la réduction du champs et/ou la durée des avantages fiscaux, ainsi que le contrôle de la réalisation des contreparties pour lesquelles ces avantages sont accordés aux contribuables ;
- l'encadrement des nouvelles exonérations fiscales et douanières avec la mise en place d'une commission spéciale dédiée à la surveillance des modalités d'exécution et de contrôle des contreparties associées ;
- l'annulation des exonérations accordées en dehors du cadre légal ;
- le renforcement des moyens des administrations fiscales et douanières afin de faciliter et de systématiser les contrôles conjoints (DGI/DGDDI) sur les produits exonérés ;
- le relèvement des taux et la réforme des exonérations accordées dans le cadre du programme de lutte contre la vie chère ;
- l'application progressive d'un taux réduit (10%) en lieu et place de l'exonération totale de TVA applicable à certains produits et services (hors champ des exonérations prévues par la directive CEMAC) ;
- la suppression des exonérations des patentes, droits d'enregistrement et contributions foncières pour les entreprises du secteur minier et application de la retenue à la source ;
- la réintégration des produits exonérés dans la liste des produits soumis à la CSS ;
- la suppression des exonérations des contributions foncières pour les ZIS & ZES.

II.1.2. Politique d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique

En vue d'assurer la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique, le Gouvernement intensifiera les actions visant à optimiser la gestion de la masse salariale, rationaliser la gestion des services publics personnalisés (SPP) et améliorer l'exécution et la transparence budgétaires.

De la gestion de la masse salariale

En matière de gestion de la masse salariale, le Gouvernement poursuivra de nombreuses actions.

- 1) Mise à la retraite systématique des agents de la solde permanente et de la MONP par l'application des dispositions législatives et réglementaires.

- 2) Suivi des autres sorties de services (agents décédés, détachés sans solde, suspendus par mesure conservatoire, etc.). Ce qui passera par l'interruption systématique de solde des agents concernés.
- 3) Mise à jour des affectations. Il s'agira de suspendre le versement de certains avantages spécifiques tels que les bonifications indiciaires prévues par le NSR et servies indument du fait des lacunes sur les informations nécessaires aux affectations des agents, notamment des secteurs enseignement, santé.
- 4) Contrôle de présence. C'est le cas des agents incarcérés. La solde des agents incarcérés fera l'objet de suspension par mesure conservatoire.
- 5) Contrôle des titulaires de fonction. Les indemnités versées aux agents ayant cessé toute fonction seront interrompues à date.
- 6) Contrôle des situations de multiples rémunérations en ce qui concerne des agents détachés auprès des services publics personnalisés (SPP) et Collectivités Locales. Dans ce cadre, il s'agira de s'assurer que les agents publics qui émargent au fichier solde ne sont pas en service dans les cabinets des Maires et autre Présidents de Conseils Départementaux, ainsi que des établissements en autonomies de gestion.
- 7) Contribuer au renforcement du cadre juridique de la paie. Les réformes prévues dans le cadre de la mise en place du NSR en 2015 se poursuivront.
- 8) Contribuer à l'amélioration des règles budgétaires et comptables des dépenses de personnel. La base de données de la paie des agents permanents sera configurée en mode budget programme afin de faciliter le suivi des effectifs par programme de politique publique.

Le renforcement de la gestion de la solde prévoit également la formalisation des règles comptables et budgétaires en matière de solde, ainsi que l'élaboration d'un guide sur l'exécution des dépenses de solde.

Des dépenses de transferts et subventions

En matière de dépenses de transferts et subventions, le Gouvernement renforcera les mesures visant à faciliter la prise en charge des coûts sociaux des services publics personnalisés (SPP) et des autorités administratives indépendantes (AAI). Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, ces mesures seront axées sur :

- la mise en place, suivant les recommandations des travaux de la task force (SPP, AAI), d'un cadre juridique rénové, relatif au pilotage stratégique, à la gouvernance et à la surveillance financière des établissements publics de l'État, qui visera à conditionner la création d'établissements publics à des études préalables ;
- la réflexion sur le développement, d'un module dédié dans VECTIS permettant de consolider l'ensemble des informations des SPP ;
- la poursuite de l'accompagnement visant à identifier, quantifier et gérer les risques budgétaires liés aux SPP ;
- la sensibilisation accrue auprès des opérateurs pour avoir une couverture exhaustive en présentant l'ensemble des informations financières sur ces entités, y compris leurs ressources pour, in fine, améliorer la qualité de l'annexe budgétaire y relative.

De l'exécution et de la transparence budgétaires

Pour ce qui est du renforcement de l'exécution et de la transparence budgétaires, les systèmes d'information financiers constituent une des priorités du Gouvernement. Afin de faciliter l'automatisation des informations entre les différents systèmes, de fiabiliser l'exécution et de faciliter la reddition des comptes, le Gouvernement entend :

- renforcer le contrôle interne comptable de l'Etat ;
- procéder à l'interfaçage automatique entre VECTIS et SIGFIP-ASTER ;
- renforcer les instruments de pilotage de l'exécution à travers notamment la mise en œuvre des plans d'engagement articulés avec le plan de trésorerie mensualisé joint à la loi de finances, ainsi que leur intégration dans VECTIS, conformément aux recommandations de la mission d'AFRITAC Centre ;
- développer et déployer le module OFFLINE à l'ensemble de l'administration gabonaise (déconcentrée et autonomie). En effet, la procédure de mise à disposition des crédits ne permet pas d'avoir la situation réelle de l'exécution des crédits aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ledit module permettra donc de capter et de suivre l'exécution de ces entités pour une meilleure analyse dans les rapports trimestriels d'exécution budgétaire.

II.2. Une politique sectorielle orientée vers le social, le secteur productif et les infrastructures

Sur le plan sectoriel, le Gouvernement poursuivra sa politique de transformation du Gabon, visant à renforcer l'économie, développer les infrastructures, améliorer le système social, de santé et l'éducation et les conditions de vie des citoyens. Ce qui se traduirait par la mise en œuvre des différentes réformes/mesures envisagées dont les principales se déclinent par pans de politiques publiques ainsi qu'il suit :

II.2.1 Agriculture, élevage et pêche

Pour l'année 2023, le Gouvernement entend poursuivre la mise en place de zones agricoles à forte productivité et agropoles ainsi que l'accélération du développement du secteur halieutique.

De même, le Gouvernement ambitionne de maintenir sa politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP) et le programme semencier.

Aussi, les principales actions suivantes seront mises en œuvre :

- *Agriculture et élevage:*
 - poursuite du Projet « Appui au Programme GRAINE (BAD) », dans le cadre d'un financement extérieur (Finex) à hauteur de **5 249 430 124,5 FCFA** ;
 - poursuite du Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR2-FIDA) pour un coût global de **700 000 000 FCFA** ;
 - Base de vulgarisation des techniques agricoles (BVTA) -Don : **4 691 623 556 FCFA** ;
 - Base de vulgarisation des techniques agricoles (BVTA)-RG : **300 000 000 FCFA** ;
 - Programme GRAINE phase 2 – RG : **200 000 000 FCFA** ;
 - Réhabilitation et équipement du lycée agricole de Bongoville : **150 000 000 FCFA**.

- *Pêche:*
 - actualisation du cadre juridique du secteur de la pêche ;
 - renforcement des capacités opérationnelles de surveillance ;
 - Construction du quai de pêche de Cocobeach : **369 600 000 FCFA** ;
 - Construction du quai de pêche de FCV : **604 000 000 FCFA** ;
 - Construction du quai de pêche de Makokou : **766 000 000 FCFA** ;
 - Construction du quai de pêche de Mayumba : **704 000 000 FCFA** ;
 - Construction du quai de pêche de Mouila : **403 200 000 FCFA**.

II.2.2 Forêt-bois et environnement

Pour l'année 2023, le Gouvernement continuera ses efforts d'assouplissement de la taxation envers les usines s'orientant vers les deuxième et troisième transformations, en vue d'améliorer la productivité et diversifier la filière bois et d'élargir ses débouchés.

Aussi, la mise en œuvre de la 2^{ème} et 3^{ème} transformation du bois permettra d'augmenter le nombre d'emplois et la valeur ajoutée du secteur, ainsi qu'accroître la contribution du secteur au budget de l'État.

Au cours de l'année, le secteur forêt-bois entend mener les actions suivantes :

- la promotion et la valorisation financière et une gestion durable du bassin forestier ;
- la poursuite de la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier, qui commence à porter des fruits avec l'implication des éco-gardes ;
- la promotion de l'aménagement des concessions forestières par les nationaux ; la finalisation d'un inventaire de l'ensemble des concessions forestières et leur valorisation financière ;
- la réduction et l'élimination du taux élevé de bois illégal dans certaines usines de transformation ;
- la palliation à la très faible régénération de l'Okoumé, espèce par excellence pour le contreplaqué, dans l'industrie du bois ;
- la finalisation de la préparation du nouveau Code forestier, en rendant lisible la procédure de retraits de permis forestiers afin de l'adapter au nouveau cadre juridique ;
- l'optimisation des contrôles et la diminution des temps d'évacuation des produits bois entre la forêt, les usines et le port.

En matière de **protection de l'environnement**, le ministère des Eaux et Forêts ambitionne d'intensifier son action dans la protection de l'environnement en mettant un accent particulier sur la réduction des pollutions industrielle et urbaine ainsi que la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes.

En outre, le Gouvernement entend intensifier l'opérationnalisation du Plan National d'Affectation des Terres, les missions de Police Environnementale notamment en milieu urbain (stations d'essences, installations classées pour la protection de l'Environnement), les actions d'atténuation du conflit Homme-Faune ainsi que la lutte contre le braconnage. Ces mesures sont matérialisées à travers la programmation des projets suivants :

- Gestion du Conflit homme-faune-RG : **300 000 000 FCFA** ;

- Mise en œuvre par le Plan National d'Affectation de Terre (PNAT) : **150 000 000 FCFA**.

II.2.3 Santé et secteur social

Santé

S'agissant du volet santé, les actions consenties par le Gouvernement en 2023 s'articuleront autour de la prévention et de l'offre d'accès aux soins.

Sur le plan de la *médecine préventive*, les mesures porteront sur la poursuite des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, tout en maintenant les campagnes de vaccination contre la Covid-19. A cet effet, les projets prioritaires ci-après sont arrêtés :

- appui budgétaire covid 19 (BDEAC)-FINEX : **12 milliards FCFA** ;
- plan national de vaccination contre la covid 19 (BIRD)-FINEX : **4,1 milliards FCFA**.

Dans le cadre de *l'offre de soins aux populations*, les principales actions seront :

- Renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) – FINEX : **4 380 100 000 FCFA** ;
- Equipement en scanners de six Centres hospitaliers régionaux (CHR) : **300 000 000 FCFA** ;
- Achèvement des travaux Institut de Maladies Infectieuses ex HPO : **549 000 430 FCFA** ;
- Travaux de construction du Centre médical d'Okala (Akanda) : **804 079 001 FCFA** ;
- Equipements medicotechniques Institut de Maladies Infectieuses ex HPO : **464 318 182 FCFA**.

De plus, le renforcement de la surveillance épidémiologique, le contrôle de la qualité des médicaments, l'approvisionnement et la distribution des moustiquaires imprégnées, médicaments antiviraux et antituberculeux constitueront également des actions prioritaires.

Protection sociale

En matière de protection sociale, le Gouvernement entend renforcer le dispositif de protection sociale. A cet effet, les mesures à entreprendre porteront sur la mise en œuvre de la politique axée sur le bien-être des populations et l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté sociale. Aussi les projets suivants seront-ils inscrits:

- Réhabilitation des centres sociaux : **200 000 000 FCFA** ;
- Réhabilitation de deux Centres pour Enfants Autistes et Trisomiques : **100 000 000 FCFA** ;
- Relogement des personnes à mobilité réduite : **100 000 000 FCFA** ;

Aussi, dans le cadre du programme Gabon Egalité, le Gouvernement maintiendra les efforts déjà consentis dans le système de protection sociale. De ce fait, les mesures répertoriées dans le cadre de ce programme et réparties entre différents départements ministériels seront intensifiées. A ce titre, un budget global de **4 740 875 756 milliards FCFA** est consenti en 2023, dont **750 000 000 FCFA** pour la santé, **2 146 000 000 FCFA** pour l'éducation nationale et **1 178 500 000 FCFA** au titre des affaires sociales.

En outre, la restructuration de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) et de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), engagée ces dernières années,

permettra de garantir leur solidité, leur viabilité et leur pérennité en vue d'étendre et d'améliorer la couverture sociale des gabonais.

II.2.4 Développement du capital humain

Education nationale

Afin d'améliorer la qualité des enseignements au pré primaire, au primaire, au secondaire général et technique, d'augmenter l'offre en salles de classes, et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage, le Gouvernement poursuivra la construction de nouvelles écoles. Il est prévu dans ce cadre une augmentation de la capacité d'accueil avec 20.000 places supplémentaires créées à la rentrée 2023.

Pour relever ce défi, certains projets seront exécutés. Il s'agit notamment des constructions-extensions, des achèvements et acquisitions d'établissements scolaires. Il s'agit principalement de :

- acquisition du CES Les LAURIERS de Moanda : **100 000 000 FCFA** ;
- construction du lycée du deuxième arrondissement de Franceville : **400 000 000 FCFA** ;
- programme investissement secteur éducation (AFD)-FINEX : **9 265 960 000 FCFA**.

S'agissant du volet enseignement technique, les actions suivantes se poursuivront en 2023 :

- achèvement du lycée Technique de Gamba : **155 816 365 FCFA** ;
- achèvement Lycée Technique de Bikelé : **200 000 000 FCFA**.

Enseignement Supérieur

En matière d'enseignement supérieur, l'accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant, d'une part, et sur la promotion d'une offre de formation professionnalisante, d'autre part. Pour y parvenir, le Gouvernement poursuivra le programme de réhabilitation et de modernisation des Universités et Grandes Ecoles.

En outre, les actions en vue d'adapter l'orientation des élèves et des étudiants au marché de l'emploi tout en tenant compte des besoins de développement de la Nation seront mises en place.

Par ailleurs, la mise en œuvre des activités du programme Gabon Egalité dans le secteur de l'éducation mobilisera une dotation de 2,1 milliards FCFA dont 1,1 milliard FCFA destiné aux investissements du secteur.

Formation professionnelle

S'agissant de ce volet, le Gouvernement maintiendra sa politique de formation professionnelle qui consiste à l'adéquation formation-emploi. A cet effet, une dotation de **11 847 110 000 FCFA** sera consentie en 2023 pour le secteur, essentiellement sur financements extérieurs pour la prise en compte des projets d'appui à l'employabilité des jeunes pour **9 832 110 000 FCFA** dont **7 332 110 000 FCFA BAD** et **2 500 000 000 FCFA BIRD** ainsi que la construction et l'équipement de 3 centres de formation pour 2 015 000 000 FCFA (EXIMBANK CHINA).

II.2.5 Infrastructures

Renforcement des infrastructures routières

En matière d'infrastructures routières, les efforts entrepris dans la réalisation des grands chantiers initiés les années précédentes seront maintenus. Il s'agira de poursuivre les travaux d'amélioration

des conditions de circulation à Libreville et ses environs, la Transgabonaise et les ouvrages d'assainissement.

Dans ce cadre, les principaux projets suivants sont programmés :

- Projet « Aménagement et bitumage cité parlementaire » (carrefour Amissa transfos-carrefour Charles OBIANG) : **1 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « aménagement voirie de Franceville » : **1 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « voiries capitales départementales » : **2 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « voirie Grand Libreville » : **5 000 000 000 FCFA** ;
- Projet « aménagement bassin versant Terre Nouvelle » (BID)–RG : **1 000 000 000 FCFA** ;
- Projet « aménagement bassin versant NZENG-AYONG » (FED)–RG : **1 000 000 000 FCFA** ;
- Projet « aménagement bassin versant Terre Nouvelle » (BID)–FINEX : **4 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « programme d'appui au secteur des infrastructures au Gabon » (PASIG) (BAD) - FINEX : **2 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « Route FORASOL MBEGA » (EXIMBANK CHINA) – FINEX : **733 211 348 FCFA**.

Renforcement des infrastructures d'eau et d'énergie

En matière d'infrastructures d'eau et d'énergie, le Gouvernement intensifiera sa politique d'amélioration de l'offre des services en eau et en électricité pour satisfaire le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique du Gabon.

La poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIEPAL) financé à hauteur de **10 000 000 000 FCFA**, permettra l'accessibilité à l'eau potable à l'ensemble des ménages du grand Libreville et des populations en milieu rural.

Aussi, *le volet hydraulique* villageoise sera pris en compte à travers le Projet « Accès services de base et Renforcement des capacités services ruraux (BIRD) » pour un coût global **5 595 440 000 FCFA**.

Concernant *le volet énergétique*, il est prévu la réalisation de nombreux projets structurants, notamment :

- Projet « poursuite du Programme d'Electrification rurale (route mbol-nzok) » : **200 000 000 FCFA** ;
- Projet « amélioration de l'alimentation en eau potable des villages situés dans la périphérie de la commune d'Akiéni (Otala, Otou, Okouya et Onguia) » : **450 000 000 FCFA**.

En matière de *partenariat public-privé* dans ce secteur, le Gouvernement intensifiera sa politique d'amélioration de l'offre des services énergétiques pour garantir le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique. C'est dans ce cadre que la contractualisation, par entente directe, entre l'Etat Gabonais et la Compagnie de Développement des Energies Renouvelables (CODER) a été approuvée, en vue de la mise en œuvre du projet de construction des aménagements hydroélectriques des Chutes de l'Impératrice et de Fé2.

En matière de radioprotection et sureté nucléaire, le Gouvernement se focalisera sur le renforcement de la sureté nucléaire, conformément au plan sectoriel « environnement ».

Infrastructures de transport

En matière d'infrastructures de transport, un accent particulier sera mis sur la poursuite de la réhabilitation du Transgabonais avec l'appui de l'AFD à hauteur de **5 000 000 000 FCFA**.

II.2.6 Communication et économie numérique

Communication

En matière communication, les changements initiés par le Gouvernement dans ce secteur visent à séparer, aussi bien pour la télévision que pour la radio, les fonctions de diffusion, de production et de transport du signal. En vue d'assurer simultanément le spectre du contenu et la couverture nationale, les entités créées doivent se décliner en chaînes généralistes, chaînes thématiques et stations provinciales.

Aussi, le Gouvernement entend organiser et mieux règlementer le secteur communication et produire des contenus audiovisuels de qualité et en assurer la diffusion sur le plan national et international.

Ainsi, au titre de l'exercice 2023, il est prévu les projets ci-après :

- Equipement spécifique de communication : **100 000 000 FCFA** ;
- Equipement TV MASUKU : **187 614 000 FCFA**.

Economie Numérique

En matière d'économie numérique, le Gouvernement entend actualiser la stratégie de développement des infrastructures numériques. Aussi, les principales actions suivantes sont proposées :

- poursuivre l'extension du Backbone National sur l'axe Sud-Ouest ;
- déployer une connexion haut débit dans les Universités et Grandes Ecoles ;
- poursuivre l'extension du réseau de l'administration gabonaise ;
- favoriser une politique de diversification et de sécurisation de la connectivité internationale avec notamment l'arrivée du câble 2Africa ;
- favoriser, sur la base des zones traversées par le Backbone, le déploiement par le secteur privé de la FTTx (fibre optique à domicile et dans les bureaux) dans les villes de provinces ;
- étendre le câblage des bâtiments administratifs.

Sur le plan du *développement des services numériques et de l'innovation*, il s'agira précisément de :

- vulgariser et promouvoir les services numériques afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations et contribuer au développement économique et social du pays ;
- développer un réseau de technopoles et d'incubateurs d'entreprises du numérique afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance ;
- mettre en place une plateforme de production des données statistiques du numérique d'aide à la décision ;
- mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre la société civile, le secteur privé, les collectivités locales, les universitaires, l'administration et la tutelle.

II.2.7 Culture, jeunesse et sport

Culture et arts

En matière de politique culturelle et artistique, le Gouvernement mettra un accent particulier sur l'élaboration du cadre normatif, l'amélioration des conditions de travail, les droits d'auteurs et le statut de l'artiste, ainsi que la réhabilitation des infrastructures (l'ENAM, la salle de spectacle et le bâtiment annexe) et la construction des complexes culturels sur l'ensemble territoire national.

A cet effet les principales actions du Gouvernement en matière de culture et art renvoient à :

- la mise à jour du répertoire des artistes ;
- l'identification et l'inventaire du patrimoine culturel et immatériel gabonais ;
- l'évaluation et la valorisation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO ;
- la participation du Gabon aux manifestations culturelles internationales ;
- la préparation des 9èmes jeux de la Francophonie ;
- la mise en place du cadre juridique permettant la création et l'ouverture des établissements à caractère culturel et artistique.

Jeunesse et sport

En matière de politique de jeunesse et sport, le Gouvernement entend poursuivre le dynamisme de la pratique des activités sportives au Gabon et œuvrer à l'épanouissement et l'autonomisation de la jeunesse.

Dans un contexte qui sera marqué par la Coupe d'Afrique, les jeux africains et les jeux de la francophonie en 2023, suivis par les olympiades en 2024, la politique du sport s'inscrit dans la préparation de ces rendez-vous afin de rehausser l'image du Gabon.

A cet effet, les actions suivantes sont prévues :

- la préparation de l'équipe nationale à la prochaine coupe d'Afrique des nations 2023 ;
- la préparation des 9èmes jeux de la francophonie ;
- la dotation des équipes nationales de centres de regroupement pour leurs préparations physique et mentale ;
- la vulgarisation de la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale du sport ;
- l'organisation annuelle des jeux scolaires et universitaires ;
- l'entretien et la réhabilitation des stades ;
- l'employabilité et l'autonomisation des jeunes ;
- la réorganisation de la vie associative par le soutien des Acteurs Non Etatiques ;
- la relance des compétitions (nationales et internationales) des jeux de sociétés et autres activités de loisirs.

II.8 Dépenses Gabon-Egalité

Conformément aux prévisions contenues dans le document cadre du Programme Gabon-égalité, le projet de budget 2023 serait de **4,841 milliards FCFA**, contre **5,547 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2022.

Ces crédits seraient orientés à la poursuite de la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de ce programme, notamment les actions de communication, la tontine digitale, la lutte contre les grossesses précoces ou l'assistance multiforme des femmes victimes de violences.

Tableau n°15 : Dépenses Gabon Egalité (en millions de FCFA)

Département	Montant	
	LFR 2022	PLFI 2023
Santé	750	750
<i>dont biens et services</i>	750	750
Justice	100	100
<i>dont biens et services</i>	100	100
Education Nationale	2 346	2 146
<i>dont biens et services</i>	1 019	1 019
<i>Investissement (Gabon égalité sanitaire - grossesse précoce)</i>	200	1 126
<i>Réhabilitation des sanitaires des établissements scolaires (Gabon Egalité)</i>	1 126	
Affaires sociales	1 766	1 178
<i>dont transferts</i>	959	643
<i>Investissement (Gabon égalité (Mentoring, cliniques juridiques, communications diverses, etc.))</i>	457	536
<i>Equiperment du Centre d'accueil des femmes victimes de violences</i>	350	
Intérieur	205	86
<i>dont biens et services</i>	205	86
Présidence de la République	280	480
<i>dont transferts</i>	280	480
Commerce	100	100
<i>dont biens et services (Tontine digitale)</i>	100	100
TOTAL	5 547	4 841
<i>dont</i>		
<i>Biens et services</i>	2 074	1 956
<i>Transfert</i>	1 239	1 123
<i>Investissement</i>	657	1 662

Source : DGBFIP.

Entamé en 2020, ce programme s'achèvera en 2023 avec la concrétisation de trente-trois (33) mesures parmi lesquelles :

- la facilitation de l'accueil dans les commissariats pour les victimes de violences basées sur le genre ou la réforme des registres d'état civil et de l'enregistrement des naissances (Ministère de l'Intérieur) ;
- l'accompagnement des filles enceintes ou la mise à disposition de sanitaires de qualité dans les établissements scolaires (Ministère en charge de l'Education Nationale) ;
- l'acquisition de bus de dépistage de cancers féminins ou la prise en charge des malades du cancer en maisons d'accueil (Ministère de la Santé) ;
- la prise du décret d'application des quotas dans la haute fonction publique (Ministère de la Justice) ;
- la mise en place d'un numéro d'urgence, la communication sur le mariage coutumier ou la création d'un observatoire du droit de la femme au Gabon (Ministère en charge des Droits de la Femme).

II.2.9 Politique générale du Gouvernement

Sur le plan de la *coopération internationale*, le Gabon, au-delà de l'espace francophone, a rejoint le Commonwealth. Cette organisation offre de nouvelles opportunités de développement sur les plans diplomatique, économique et culturel, environnemental entre autres.

Cette adhésion, qui permettra d'accélérer la prospérité économique pour une croissance inclusive, en vue de l'amélioration du bien-être de nos populations, marque le couronnement de la politique réformatrice en matière de renforcement des droits humains, de promotion de l'égalité des genres,

de lutte contre les violences faites aux femmes, de protection de l'environnement, de lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'en matière de consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde.

L'organisation des échéances électorales (législatives, locales et présidentielle) et du recensement général de la population et du logement (en vue de contribuer à l'amélioration de la connaissance de la situation démographique, sociale, économique et culturelle du pays) devrait rythmer la vie politique du pays en 2023.

TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER

I- OPERATIONS BUDGETAIRES

Le budget de l'Etat, constitué des recettes et des dépenses, comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux.

Les ressources et les dépenses de l'Etat sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires, d'une part, et des ressources et charges de trésorerie, d'autre part.

Les opérations budgétaires se chiffrent respectivement en recettes et en dépenses à **2.345,0 milliards FCFA** et **2.124,4 milliards FCFA** pour le PLFI 2023. De ces opérations, il en résulte un solde budgétaire global excédentaire de **220,7 milliards FCFA**, en lien principalement avec l'embellie enregistrée dans le secteur hors pétrole.

Par catégorie, les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux se chiffrent respectivement à **1.943,9 milliards FCFA** et **180,6 milliards FCFA**.

Les recettes (nettes de prélèvements) prévues pour couvrir ces dépenses s'élèveraient à **2164,6 milliards FCFA** pour le budget général et **180,6 milliards FCFA** au titre des comptes spéciaux.

Tableau n°16 : Situation des opérations du budget de l'Etat nette des prélèvements (en millions FCFA)

Recettes	PLFR 2022	2023	Dépenses	PLFR 2022	2023	Soldes 2022
BUDGET GENERAL						137 151
Titre 1. Recettes fiscales	1 333 867	1 466 354	Titre 1. Charges financières de la dette	330 147	355 960	
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	53 231	47 246	Titre 2. Dépenses de personnel	684 006	691 100	
Titre 3. Cotisations sociales	10 780	10 780	Titre 3. Dépenses de biens et services	292 488	295 535	
Titre 4. Autres recettes	854 781	813 599	Titre 4. Dépenses de transfert	270 717	255 784	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	2 252 660	2 337 979	Titre 5. Dépenses d'investissement	325 671	297 608	
PRELEVEMENTS	- 165 284	-173 383	Titre 6. Autres dépenses	47 195	47 933	
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales	- 27 480	-26 416				
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales	- 11 499	-11 760				
Prélèvement au profit de la part patronale des pensions	- 49 664	-49 664				
Prélèvement au profit des prestations familiales	- 16 500	-16 500				
Prélèvement du Budget Général au profit du CAS Pensions	-3 000	- 3 000				
Prélèvement de la CSS (GEF)	- 33 494	-35 224				
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics	- 10 780	-10 780				
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM	-502	- 5 959				
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)	-270	- 233				
Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois	-6 492	- 6 971				
Prélèvement Recettes ferroviaires ARTF	-2 352	- 2 352				
Prélèvement Marchés publics	-1 682	- 1 729				
Ristourne sur Amendes et divers ANUTTC	-1 071	- 1 091				
Prélèvement Lutte contre l'enrichissement illicite	-499	- 513				
Amendes, entrées touristiques, redevance Airtel, Beurre de Moabi, Frais de gestion des projets, Concession exploitation EPC (ANPN)		- 412				
Frais de formations (ENEF)		- 280				
Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)		-				
Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formations (IUSO)		- 500				
Dont Evaluation des ADP	13 033	13 379	Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP	13 033	13 379	
Lutte contre le tabagisme	217	235	Lutte contre le tabagisme	217,4	235,0	
Redevances Examens et Concours	1 019	1 048	Redevances Examens et Concours	1 019,0	1 047,5	
Ristournes DG Marine Marchande	116	1 013	Ristournes DG Marine Marchande	115,6	1 013,2	
Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	183	187	Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	183,1	186,5	
Licences, médailles et diplômes sur Travail	834,2	857,5	Licences, médailles et diplômes sur Travail	834,2	857,5	
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités	0,7	2,1	Produit des droits, amendes et pénalités sur activités	0,7	2,1	

Recettes	PLFR 2022	2023	Dépenses	PLFR 2022	2023	Soldes 2022
minières			minières			
Produits des redevances d'agrément technique industriel	71,3	73,3	Produits des redevances d'agrément technique industriel	71,3	73,3	
Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	470,3	483,5	Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	470,3	483,5	
Participations dans les autres sociétés	1 509,5	3 783,0	Participations dans les autres sociétés	1 509,5	3 783,0	
Produits des procédures judiciaires	896,8	921,9	Produits des procédures judiciaires	896,8	921,9	
Ristournes DGCC	420,6	432,4	Ristournes DGCC	420,6	432,4	
Ristournes CNLCEI	-	-	Ristournes CNLCEI	-	-	
Riposte Covid-19	3 134,9	184,0	Riposte Covid-19	3 134,9	184,0	
Zone instables ferroviaires	4 123,4	4 123,4	Zone instables ferroviaires	4 123,4	4 123,4	
Agrément PME	36,0	36,0	Agrément PME	36,0	36,0	
TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	2 087 376	2 164 596	TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	1 950 224	1 943 920	
COMPTES DE COMMERCE						
DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE	3 389	3 389	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE	3 389	3 389	
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	656,9	656,9	Titre 3. Dépenses de biens et services	339	339	
Appui aux politiques sectorielles de la pêche-FDC UE	656,9	656,9	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 050	3 050	
Titre 4 : Autres recettes	2 732	2 732				
Recettes issues prélèvement des ressources halieutiques CE	2 732	2 732				
COMPTES D'AFECTATION SPECIALE (CAS)						
PENSIONS	78 256	78 256	PENSIONS	78 256	78 256	-
Titre 3. Cotisations sociales	75 256	75 256	Titre 4. Dépenses de transfert	75 256	75 256	
Part salariale (yc agents en détachement)	25 592	25 592	Pensions civiles et militaires			
Part patronale de l'Etat	49 664	49 664	Pensions spéciales			
Versement du budget général	3 000	3 000	Titre 6. Autres dépenses	3 000	3 000	
			Rappel pensions NSR	3 000	3 000	
PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	16 500	16 500	PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	16 500	16 500	
Titre 3. Cotisations sociales	16 500	16 500	Titre 4. Dépenses de transfert	16 500	16 500	
Allocations familiales	16 500	16 500	Prestations familiales	16 500	16 500	
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 487	2 130	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 487	2 130	
Titre 1. Recettes fiscales	1 487	2 130	Titre 3. Dépenses de biens et services	496	710	
Redevance audiovisuelle	1 487	2 130	Titre 5. Dépenses d'investissement	991	1 420	
PROMOTION DU SPORT	4 889	9 008	PROMOTION DU SPORT	4 889	9 008	
Titre 1. Recettes fiscales	4 889	9 008	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 444	4 504	
Taxe sur les jeux de hasard	540	582	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 444	4 504	
Droits d'accises	4 349	8 427				
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours						
Titre 4. Autres recettes						

Recettes	PLFR 2022	2023	Dépenses	PLFR 2022	2023	Soldes 2022
FORMATION POUR L'EMPLOI	4 198	3 073	FORMATION POUR L'EMPLOI	4 198	3 073	
Titre 1. Recettes fiscales	4 198	3 073	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 399	1 024	
Taxe de formation professionnelle	4 198	3 073	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 799	2 048	
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 441	2 453	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 441	2 453	
Titre 1. Recettes fiscales	2 441	2 453	Titre 3. Dépenses de biens et services			
Redevance Universelle	2 441	2 453	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 441	2 453	
VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	18 209	41 762	VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	18 209	41 762	
Titre 1. Recettes fiscales	17 998	40 672	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 141	3 504	
Redevance d'Usure de la Route	16 966	19 538	Titre 5. Dépenses d'investissement	16 068	38 258	
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	1 032	828				
Redevance de Navigation Intérieure (RNI)		1 716				
Redevance informatique		1 379				
Redevance aéroportuaire		17 210				
Titre 4. Autres recettes	211	1 090				
ROPPRON	51	52				
Revenus du patrimoine immobilier	160	1 038				
FINANCEMENT DE L'HABITAT	7 460	8 777	FINANCEMENT DE L'HABITAT	7 460	8 777	
Titre 4. Autres recettes	7 460	8 777	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 492	1 755	
Fonds National de l'habitat	7 460	8 777	Titre 5. Dépenses d'investissement	5 968	7 021	
SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7 974	8 014	SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7 974	8 014	
Titre 1. Recettes fiscales	7 974	8 014	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 392	2 404	
Redevance de l'eau	1 053	1 058	Titre 5. Dépenses d'investissement	5 582	5 610	
Redevance de l'électricité	6 921	6 955				
SALUBRITE PUBLIQUE	7 200	7 224	SALUBRITE PUBLIQUE	7 200	7 224	
Titre 4. Autres recettes	7 200	7 224	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 468	1 473	
Redevance des ordures ménagères	7 200	7 224	Titre 4. Dépenses d'investissement	4 697	4 713	
			Titre 5. Dépenses d'investissement	1 035	1 038	
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	152 002	180 586	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	152 002	180 586	-
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	2 239 378	2 345 182	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	2 102 227	2 124 506	137 151
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL						137 151
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE						83 920
SOLDE BUDGETAIRE / PIB						1,44%

Source : DGBFIP.

I.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées de recettes fiscales, dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales et des autres recettes. Elles n'intègrent pas la part patronale de l'Etat et les prestations familiales et sociales qui sont des transferts effectués sur recettes du budget général au profit des comptes spéciaux. Au sein de chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

Les recettes budgétaires (brutes) se chiffraient à **2.449,3 milliards FCFA** contre **2.335,5 milliards FCFA** arrêtés dans la LFR 2023, soit une hausse de **113,9 milliards FCFA**.

Tableau n°17 : Répartition des recettes budgétaires (en millions de FCFA)

Titres et catégories RECETTES BUDGETAIRES	LFR 2022	PLF 2023	Ecart PLF 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Titre 1 : Recettes fiscales	1 372 853	1 531 704	158 851	11,6%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	53 888	47 903	-5 985	-11,1%
Titre 3 : Cotisations sociales	36 372	36 372	-	0,0%
Titre 4 : Autres recettes	872 384	833 422	-38 962	-4,5%
TOTAL RECETTES	2 335 497	2 449 401	113 903	4,9%

Sources : DGI, DGDDI, DGEPP, DGH, DGBFIP.

I.1.1 Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières affichent un niveau de **1.020,7 milliards FCFA** contre **1.012,3 milliards FCFA** arrêtés dans la LFR 2022, soit une hausse de **8,3 milliards FCFA**. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des *recettes fiscales*, le produit des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, encore appelés impôts sur les sociétés pétrolières, s'établirait à **291,5 milliards FCFA** contre **229,3 milliards FCFA** prévus dans la LFR 2022, soit une hausse de **62,2 milliards FCFA**.

Les recettes non fiscales, réparties entre les revenus des participations et les revenus du domaine pétrolier s'établiraient à **729,2 milliards FCFA** contre **783,08 milliards FCFA**, soit une baisse de **53,9 milliards FCFA**, en lien principalement avec les revenus du domaine pétrolier, notamment le boni sur attribution de permis (-25 milliards FCFA), la redevance pétrolière (-13,2 milliards FCFA) et le contrat de partage (-11,8 milliards FCFA).

Tableau n°18 : Recettes pétrolières (en millions FCFA)

LIBELLÉ DES RECETTES	LFR 2022	PLFI 2023	Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES				
Recettes fiscales	229 299	291 543	62 244	27,1%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	229 299	291 543	62 244	27,1%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES				
Recettes non fiscales	783 086	729 188	-53 897	-6,9%
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	740 086	711 188	-28 897	-3,9%
Participations dans les sociétés pétrolières	7 200	7 200	0	0,0%
Vente Etat Gaz	14 029	10 000	-4 029	-28,7%
Redevance gazière	1 190	1 248		
Redevances pétrolières	374 592	361 423	-13 169	-3,5%
Contrats de partage	343 075	331 318	-11 757	-3,4%
<i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i>	<i>8 500</i>		<i>-8 500</i>	<i>-100,0%</i>

LIBELLÉ DES RECETTES	LFR 2022	PLFI 2023	Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 000	18 000	-25 000	-58,1%
Redevance superficière	3 000	3 000	0	0,0%
Boni sur attribution de permis	40 000	15 000	-25 000	-62,5%
TOTAL DES RECETTES PETROLIERES	1 012 385	1 020 731	8 346	0,8%

Sources : DGI, DGH, DGELF.

I.1.2 Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole s'établiraient à **1.428,5 milliards FCFA** contre **1.323,1 milliards FCFA** arrêtées dans la LFR 2022, soit un accroissement de **132,7 milliards FCFA**, porté notamment par les taxes sur les biens et services (396,5 milliards FCFA), les droits et taxes de douanes (360,2 milliards FCFA) et les revenus de participations (30,0 milliards FCFA). Les recettes hors pétrole se décomposent ainsi qu'il suit :

Tableau n°19 : Recettes hors pétrole (en millions FCFA)

LIBELLE DE LA RESSOURCE	LFR 2022	PLFI 2023	Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
A. TITRE 1 : RECETTES FISCALES	1 143 554	1 240 013	96 458	8,4%
Impôts et taxes directs	416 969	444 685	27 717	6,6%
Impôts sur les sociétés	265 986	283 161	17 175	6,5%
Impôts sur les personnes	131 348	143 349	12 001	9,1%
Impôts sur les revenus des capitaux	19 635	18 175	-1 460	-7,4%
Impôts et taxes indirects	726 585	795 327	68 742	9,5%
Droits et taxes sur la propriété	14 654	15 120	465	3,2%
Taxes sur les biens et services	351 246	396 540	45 294	12,9%
Taxes formation professionnelle	4 198	3 073	-1 126	-26,8%
Droits et taxes de douanes	338 165	360 189	22 024	6,5%
Autres recettes fiscales	18 322	20 406	2 084	11,4%
C. TITRE 2 : DONNS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	53 888	47 903	14 939	27,7%
D. TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	36 372	36 372	6 365	17,5%
Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	
Cotisations de retraite	25 592	29 313	3 721	14,5%
Cotisations CNAMGS	10 780	13 424	2 644	24,5%
E. TITRE 4 : AUTRES RECETTES	89 298	104 234	14 935	16,7%
Revenus de la propriété	21 498	41 164	19 666	91,5%
Revenus de participations	8 044	30 030	21 986	273,3%
Revenus du domaine foncier	1 856	844	-1 012	-54,5%
Revenus du domaine minier	9 769	10 238	468	4,8%
Revenus du domaine forestier	1 828	52	-1776	-97,1%
Ventes des biens et services	0	0	0	
Recettes diverses	67 800	63 069	-4 731	-7,0%
TOTAL DES RECETTES (b+c+d+e)	1 323 113	1 428 521	132 697	10,0%

Sources : DGI, DGH, DGELF.

I.2. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux.

Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit : les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

I.2.1. Les dépenses du budget général

Les dépenses du budget général, connaîtraient une baisse de **6,3 milliards FCFA** pour se situer à **1.943,9 milliards FCFA** contre **1.950,2 milliards FCFA** dans la LFR 2022.

Tableau n°20 : Présentation des dépenses par titre (en millions FCFA)

Titres et catégories	LFR 2022	PLFI 2023	Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	330 147	355 960	25 813	7,82%
Titre 2. Dépenses de personnel	684 006	691 100	7094	1,04%
Titre 3. Dépenses de biens et services	292 488	295 535	3 047	1,04%
Titre 4. Dépenses de transfert	270 717	255 784	-14 933	-5,52%
Titre 5. Dépenses d'investissement	325 671	297 608	- 28 063	-8,62%
Titre 6. Autres dépenses	47 195	47 933	738	1,56%
TOTAL	1 950 224	1 943 920	-6 304	-0,32%

Source : DGBFIP.

Les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette enregistreraient une hausse de **25,8 milliards FCFA** dans le PLFI 2023 pour se situer à **355,0 milliards FCFA**. Cette augmentation serait imputable à l'emprunt sur le marché international : service de la dette extérieure (+10,7 milliards FCFA) et intérieure (+16,1 milliards FCFA).

Tableau n°21 : Charges financières de la dette (en millions FCFA)

Titres et catégories	LFR 2022	PLFI 2023	Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	330 147	355 960	25 813	8%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	179 510	190 233	10 724	6%
<i>dont Bilatéraux</i>	22 879	24 101	1 223	5%
<i>Multilatéraux</i>	48 130	46 747	-1 383	-3%
<i>Banques</i>	11 945	11 590	-355	-3%
<i>Marchés Financiers</i>	96 556	107 795	11 239	12%
Intérieur	150 637	165 726	15 089	10%
Intérieurs-DGD	131 266	145 356	14 090	11%
<i>dont Marchés Financiers</i>	99 790	112 442	12 652	13%
Trésor-dette	19 371	20 370	999	5%

Source : DGBFIP.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels se situeraient à **691,1 milliards FCFA** contre **684,0 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une légère hausse de **7,1 milliards FCFA**. En rapport avec la régularisation des situations administratives. Il s'agit notamment de certaines situations non régularisées en 2022 comme l'octroi des indemnités de logement et de transport à certains agents publics.

Tableau n°22 : Les dépenses de personnel (en millions FCFA)

Titres et catégories	LFR 2022	PLFI 2023	Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Titre 2 : Dépenses de personnel	684 006	691 100	7 094	1%
<i>dont Solde permanente</i>	630 741	637 951	7 209	1%
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>	38 190	37 999	-191	-1%
<i>Primes et indemnités des fonctionnaires</i>	15 075	15 150	75	0%

Source : DGBFIP.

Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une augmentation de **3,0 milliards FCFA** par rapport à la LFR 2022, pour se situer à **295,5 milliards FCFA**. Cette hausse est principalement liée à la prise en charge des obligations constitutionnelles (recensement de la population et du logement, production de la carte nationale d'identité biométrique, les trois échéances électorales, élections locales, législatives et présidentielle (+**36,0 milliards FCFA**).

Dans ce contexte, certaines actions bénéficieraient de financements, notamment le programme Gabon Egalité bénéficierait (1,9 milliard FCFA), l'alimentation des personnes privées de liberté (+893,1 millions FCFA), la présidence de la ZLECAF par le Gabon serait (500 millions FCFA), la transcription des données pétrolières (950 millions FCFA), l'acquisition et le développement de semences (500 millions FCFA).

Tableau n°23 : Les dépenses des biens et services (en millions FCFA)

Titres et catégories	LFR 2022	PLF 2023	Ecart PLF 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	292 488	295 535	3 047	1%
<i>Remboursement TVA</i>	79 085	61 121	-17 965	-23%
<i>Remboursement TVA hors pétrole</i>	30 649	23 894	-6 755	-22%
<i>Remboursement TVA pétrole</i>	48 437	37 226	-11 210	-23%
<i>Dépenses Covid</i>	11 277	0	-11 277	-100%
<i>Utilités publiques</i>	15 680	7 500	-8 180	-52%
<i>Gabon égalité</i>	2 174	1 956	-218	-10%
<i>Prime d'assurance</i>	1 421	1 421	0	0%
<i>Inhumation et aides aux familles</i>	1 838	1 838	0	0%
<i>Elections</i>	9 055	45 080	36 025	398%
<i>Autres biens et services</i>	161 400	167 363	5 963	4%
<i>Attributions de Produits</i>	8 909	9 256	347	4%
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)	217	235	18	8%
Licence de transports (DGTT)	81	83	2	2%
Cartes grises (DGTT)	61	62	1	2%
Permis de conduire (DGTT)	41	41	1	2%
DG Marine Marchande	116	1 013	898	777%
Fonds de soutien minier	0,7	2,1	1,4	199%
Redevance pour Agrément Technique Industriel yc pénalités	71	73	2	3%
Redevance pour carte de commerçant/ Agrément Technique des Rebutis yc pénalités	470	483	13	3%
Redevance Examen et concours	1 019	1 048	29	3%
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	306	314	9	3%
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	66	68	2	3%
Ristournes issues des contrôles-DG Travail	462	475	13	3%
Fonds Souverain de la République Gabonaise	1 509	3 783	2 273	151%
Procédures judiciaires	897	922	25	3%

Titres et catégories	LFR 2022	PLF 2023	Ecart PLF 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Ristournes DGCC	421	432	12	3%
Agrément PME	36	36	0	0%
Riposte Covid-19 (produit des tests PCR)	3 135	184,0	-2 951	-94%

Source : DGBFIP.

✚ Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts sont projetées à **255,8 milliards FCFA** contre **270,7 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une baisse de **14,9 milliards FCFA**, en lien avec la baisse des dépenses affectées au soutien des produits pétroliers (-35 milliards FCFA).

Les obligations constitutionnelles (recensement de la population et du logement, production de la carte nationale d'identité biométrique, les trois échéances électorales, élections locales, législatives et présidentielle bénéficieraient d'un montant de 11,1 milliards FCFA, en hausse de 10,1 milliards par rapport à la LFR 2022.

Dans ce cadre, les crédits alloués au programme Gabon Egalité se maintiendraient à 1,4 milliard FCFA.

Le PLFI 2023 consacrerait également la prise en charge, pour 10 milliards FCFA, des dépenses pour le développement des initiatives départementales.

Tableau n°24 : Les dépenses de transfert (en millions FCFA)

Titres et catégories	LFI 2022	LFR 2022	PLF 2023	Ecart PLF 2023/LFR 2022	
				Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	192 974	270 717	255 784	-14 933	-6%
<i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>	8 505	80 100	45 100	-35 000	-44%
<i>Fonds de concours</i>	1 095	1 095	0	-1 095	-100%
<i>PID-PIH</i>	5 279	5 279	5 279	0	0%
<i>Dons fonctionnement</i>	14 141	14 141	10 565	-3 576	-25%
<i>Elections</i>		1 010	11 088	10 078	998%
<i>FID (financement des voiries provinciales)</i>			10 000	10 000	-
<i>Cotisations internationales</i>	8 747	8 847	8 847	0	0%
<i>Part patronale CNAMGS</i>	9 966	10 016	11 516	1 500	15%
<i>Gabon égalité</i>	1 439	1 439	1 123	-316	-22%
<i>Inhumation et aides aux familles</i>	2 400	2 400	1 250	-1 150	-48%
<i>Prime d'assurance</i>	400	400	400	0	0%
<i>Ticket modérateur</i>	4 500	4 500	4 500	0	0%
<i>Autres transferts</i>	163 955	141 491	146 117	4 626	3%

Source : DGBFIP.

✚ Les dépenses d'investissement

Les actions entreprises dans le cadre de la poursuite de la rationalisation du programme d'investissement et la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) se maintiendront.

Aussi, les dépenses d'investissement s'établiraient à **297,6 milliards FCFA** contre **325,7 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une baisse de **28,1 milliards FCFA**. Cette baisse s'explique par le reprofilage des projets financés sur ressources extérieurs, le report de certains projets financés sur ressources propres et

l'achèvement de certains projets. En dépit de cette baisse, le financement de la Transgabonaise (41,8 milliards FCFA) et des élections (27,9 milliards FCFA) sera assuré.

De plus, le projet de construction de la voie de contournement de l'aéroport de Libreville devrait s'arrimer avec la construction d'un échangeur permettant le dispatching des automobilistes au rond-point du camp de Gaulle.

Le PLFI 2023 consacrerait également la prise en charge, pour 10 milliards FCFA, des dépenses pour le développement des initiatives départementales.

Tableau n°25 : Les dépenses d'investissement (en millions FCFA)

Titres et catégories	LFI 2022	LFR 2022	PLF 2023	Ecart PLF 2023/LFR 2022	
				Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	326 497	325 671	297 608	-28 064	-9%
Financements sur ressources propres	168 673	180 673	161 778	-18 895	-10%
Elections			27 884	27 884	-
FID			10 000	10 000	-
Projets sur dons	6 027	6 027	4 692	-1 335	-22%
Projets sur fonds de concours PID-PIH	16 673	16 673	26 711	10 038	60%
Dépenses Covid PID-PIH	1 000	1 000		-1 000	-100%
Financements extérieurs	130 001	117 175	100 304	-16 871	-14%
ADP Contrepartie Zone instables ferroviaires	4 123	4 123	4 123	0	0%

Source : DGBFIP.

Les autres dépenses

Les autres dépenses, portant notamment sur le contentieux de l'Etat et les plans sociaux, enregistreraient une hausse de **738 millions FCFA** pour s'établir à **47,9 milliards FCFA** contre **47,2 milliards FCFA** dans la LFR 2022. Cette augmentation serait principalement imputable à la prise en charge des dépenses liées au contentieux électoral et aux couts sociaux de restructuration des entreprises.

S'agissant de la protection de l'environnement, la prise en charge du conflit homme-éléphant se poursuivrait à hauteur de 2 milliards FCFA. Ces crédits seraient placés en gestion directe au programme de pilotage du ministère en charge des Eaux et des Forêts. De même, dans le cadre du projet du contentieux des pépiniéristes individuels du projet BAD (projet d'appui à la gestion durable des ressources forestières du Gabon), un montant de 72,2 millions FCFA pour le règlement dudit contentieux a été provisionné dans le PLFI 2023.

Toujours en vue de placer l'administration sectorielle au cœur de son développement et pour que la responsabilité des acteurs ne soit pas diluée, le ministère en charge de l'Agriculture serait gestionnaire des crédits dédiés au règlement des dettes sociales et charges salariales des opérateurs restructurés ou liquidés pour 539 millions.

Tableau n°26 : Les autres dépenses (en millions FCFA)

Titres et catégories	LFI 2022	LFR 2022	PLF 2023	Ecart PLF 2023/LFR 2022	
				Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	36 500	47 195	47 933	738	2%
Intérieurs-AJE	15 000	15 000	13 000	-2 000	-13%
Protocoles transactionnels	10 175	10 175	5 175	-5 000	-49%
Condamnations pécuniaires	3 171	3 171	3 171	0	0%

Titres et catégories	LFI 2022	LFR 2022	PLF 2023	Ecart PLF 2023/LFR 2022	
				Valeur	%
<i>Dont Eaux et Forêts</i>			72		
Séquestres	811	811	811	0	0%
Autres	843	843	3 843	3 000	356%
Restructuration des entreprises	14 500	24 195	10 933	-13 262	-55%
Coûts sociaux de restructuration	14 500	24 195	10 933	-13 262	-55%
<i>Dont agriculture</i>			539		
Divers	7 000	8 000	24 000	16 000	200%
Dette aux agents de l'Etat (Rappels)	3 000	3 000	5 000	2 000	67%
<i>Dont ISR</i>			2 000		
Autres contentieux	2 000	3 000	19 000	16 000	533%
<i>Contentieux Electoral</i>			16 000		
<i>Conflit Homme-Eléphant</i>			2 000		
<i>Autres divers contentieux</i>			1 000		
Garantie de l'État sur PPP	2 000	2 000		-2 000	-100%

Source : DGBFIP.

I.2.2 Les comptes spéciaux (CS)

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et de commerce.

Au titre du PLFI 2023, les comptes spéciaux s'équilibreraient en recettes et en dépenses à **180,6 milliards FCFA**, contre **152 milliards FCFA** dans la LFR 2022.

Tableau n°27 : Les comptes spéciaux (en millions FCFA)

	LFR 2022		PLFI 2023		Ecart	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Comptes d'affectation spéciale	148 613	148 613	177 197	177 197	28 584	19%
Compte de commerce	3 389	3 389	3 389	3 389	0	0%
TOTAL	152 002	152 002	180 586	180 586	28 584	19%

Source : DGBFIP.

🚦 Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières en lien direct avec les dépenses concernées.

L'ensemble des comptes d'affectation spéciale s'équilibre en recettes et en dépenses à **177,2 milliards FCFA** contre **148,6 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une augmentation de **28,6 milliards FCFA**.

Cette hausse est principalement portée par le CAS « Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers » avec la prise en compte des nouvelles recettes affectées, notamment la redevance aéroportuaire (17,2 milliards FCFA), de Navigation Intérieure (1,7 milliard FCFA) et du Système d'information douanier (1,3 milliard FCFA).

Tableau n°28 : L'équilibre des comptes d'affectation spéciale (en millions FCFA)

Comptes d'affectation spéciale	LFR 2022		PLFI 2023		Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
	148 613	148 613	177 197	177 197	28 584	19%
Pensions	78 256	78 256	78 256	78 256	0	0%
Prestations familiales	16 500	16 500	16 500	16 500	0	0%
Promotion audiovisuelle et cinématographique	1 487	1 487	2 130	2 130	644	43%
Promotion du sport	4 889	4 889	9 008	9 008	4 119	84%

Formation pour l'emploi	4 198	4 198	3 073	3 073	-1 126	-27%
Service universel des communications électroniques	2 441	2 441	2 453	2 453	12	0%
Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers	18 209	18 209	41 762	41 762	23 554	129%
Financement de l'habitat	7 460	7 460	8 777	8 777	1 317	18%
Service public de l'eau et de l'électricité	7 974	7 974	8 014	8 014	40	0%
Salubrité publique	7 200	7 200	7 224	7 224	24	0%

Source : DGBFIP.

1.3.2. Le compte de commerce

Les comptes de commerce retracent les opérations à caractère industrielles et commerciales effectuées à titre accessoire par des services de l'Etat non dotés de la personnalité morale. Les évaluations des recettes et prévisions de dépenses de ces comptes ont un caractère indicatif. Ils doivent être présentés et exécutés en équilibre.

Pour l'exercice 2023, on enregistre le compte de commerce « développement durable de la pêche et de l'aquaculture » qui a pour objet, l'industrialisation de la filière thon. Les crédits dudit compte n'enregistreraient aucune variation et s'équilibreraient en recettes et en dépenses, à **3,4 milliards FCFA** dans la PLFI 2023.

Tableau n°29 : L'équilibre du compte de commerce (en millions FCFA)

Intitulés du Compte de commerce	LFR 2022		PLFI 2023		Ecart	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Développement durable de la pêche	3 389	3 389	3 389	3 389	-	-

Source : DGBFIP.

II. OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT

Les opérations de trésorerie et de financement retracent les ressources et les charges de trésorerie et de financement. Celles-ci affichent des niveaux respectifs de **1.152,9 milliards FCFA** et **1.373,6 milliards FCFA**, soit un solde de **-220,7 milliards FCFA** équilibrant celui des opérations budgétaires arrêté à **220,7 milliards FCFA**.

Tableau n°30 : Les ressources et les charges de trésorerie et de financement (en millions FCFA)

Ressources et charges de trésorerie et de financement	LFR 2022	PLFI 2023	Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Charges de trésorerie et de financement	1 097 238	1 373 590	276 352	25%
Ressources de trésorerie et de financement	960 087	1 152 914	192 827	20%
Solde des opérations de financement et de trésorerie	-137 151	-220 676		
Solde budgétaire global	137 151	220 676		
Solde net	-	-		

Source : DGBFIP.

II.1. Les ressources de trésorerie et de financement

Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à **1.152,9 milliards FCFA** contre **960,1 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une hausse de 20% (**192,8 milliards FCFA**) en lien avec les émissions de titres publics (327,5 milliards FCFA).

Tableau n°31 : Les ressources de financement et de trésorerie (en millions FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement	LFR 2022	PLFI 2023	Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Tirages	369 503	228 330	-141 173	-38%
Tirages sur conventions en cours	117 175	100 304	-16 871	-14%
Tirages sur prêts programmes	252 328	128 026	-124 302	-49%
Fonds Monétaire International	124 400	57 420	-66 980	-54%
AFD		22 958	22 958	
Agence Française de Développement	29 518		-29 518	-100%
BAD	98 410	32 798	-65 612	-67%
BADEA		14 850	14 850	
Droits de Tirages Spéciaux	120 000	40 000	-80 000	-67%
Emissions de titres publics	410 088	805 380	395 292	96%
Emissions de titres publics sur le Marché international		327 500	327 500	
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	410 088	477 880	67 792	17%
Financement non bancaire	60 496	79 203	18 708	31%
Accumulation des instances	60 496	79 203	18 708	31%
Total	960 087	1 152 914	192 827	20%
Solde des opérations de financement et de trésorerie	-137 151	-220 676		
Solde budgétaire global	137 151	220 676		
Solde net	0	0		

Source : DGBFIP.

II.2. Les charges de trésorerie et de financement

Les charges de trésorerie et de financement, elles se chiffreraient à **1.373,6 milliards FCFA** contre **1.097,2 milliards FCFA** dans le collectif budgétaire 2022, soit une hausse de 25 %. Celle-ci serait consécutive à l'émission du Blue-bond.

Tableau n°32 : Les charges de financement et de trésorerie (en millions FCFA)

Charges de trésorerie et de financement	LFR 2022	PLFI 2023	Ecart PLFI 2023/LFR 2022	
			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	287 931	678 827	390 897	136%
Emprunts extérieurs-courants	247 329	678 827	431 498	174%
Bilatéraux	80 177	95 994	15 816	20%
Multilatéraux	100 985	172 166	71 181	70%
Banques	52 724	67 171	14 447	27%
Marché international	13 443	343 497	330 054	2455%
Emprunts extérieurs-arriérés	40 602	-	- 40 602	-100%
Bilatéraux	7 193		- 7 193	-100%
Multilatéraux	22 245		- 22 245	-100%
Banques	11 164		- 11 164	-100%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	447 479	532 648	85 169	19%
Intérieur-DGD	447 479	532 648	85 169	19%
Emprunts intérieurs-courants	447 479	532 648	85 169	19%
Banques	61 287	78 071	16 784	27%
Moratoires	137 710	103 454	- 34 256	-25%
Marchés Financiers	248 482	351 123	102 641	41%
Autres amortissements	218 980	150 607	- 68 373	-31%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	10 000	10 000	-	0%
Instances Trésor de la période précédente	107 595	79 507	- 28 088	-26%
Arriérés de TVA Hors Pétrole	35 819	11 100	- 24 719	-69%
Arriérés de TVA Pétrole	55 400	50 000	- 5 400	-10%
Arriérés intérêts Extérieurs	10 166		- 10 166	-100%
Prêts et avances	142 848	11 507	- 131 341	-92%
Fonds Souverain de la RG	10 000	11 507	1 507	15%
Dépôts BEAC	32 848		- 32 848	-100%
Dépôts DTS	100 000		- 100 000	-100%
Total	1 097 238	1 373 590	276 352	25%

Source : DGBFIP.

Fait à Libreville, le

Le Ministre de l'Économie et de la Relance

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics

Nicole Jeanine Lydie ROBOTY épouse MBOU

Edith EKIRI MOUNOMBI épouse OYOUOMI